

CAISI  
1987

CONSULTATION SEULEMENT

UNIVERSITÉ DE SHERBROOQUE

1986-1987  
**Rapport Annuel**



Secrétariat d'État  
du Canada

Department of the Secretary  
of State of Canada

**Canada**

1986-1987  
**Rapport Annuel**

---

P. G. BIBLIOTHÈQUE  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988

N° de cat. S1-1987

ISBN 0-662-55620-8

Rapport annuel du  
Secrétariat d'État du Canada  
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1987

*Présenté conformément à la Loi sur le Secrétariat d'État et à la Loi de 1977  
sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces  
et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement  
postsecondaire et de santé.*

À Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé,  
gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Plaise à Votre Excellence :

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du Secrétariat d'État  
du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 1987.

Le Secrétaire d'État du Canada,

A handwritten signature in cursive script, reading "David Crombie".

David Crombie

# Points saillants de l'année 1986-1987

Voici les points saillants de l'année, qui sont par ailleurs décrits en détail dans le présent *Rapport annuel* :

- Les fonctions de secrétaire d'État et de ministre responsable du Multiculturalisme ont été amalgamées le 30 juin 1986 lors de la nomination de l'honorable David Crombie.
- Les 30 cours de la citoyenneté du Canada ont accueilli près de 93 000 nouveaux citoyens au cours de l'année.
- Les bureaux du Ministère à travers le pays ont préparé des manifestations spéciales pour célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire de la citoyenneté canadienne en 1987. Le lancement de la première Semaine nationale de la citoyenneté en avril 1987, qui sera observée chaque année, en a été un des événements marquants.
- Des travaux ont été entrepris au sujet des modifications de la *Loi sur la citoyenneté* et d'une nouvelle loi sur le multiculturalisme.
- Un examen approfondi a été entrepris relativement au mode de désignation des juges de la citoyenneté, aux conditions requises pour être nommé à ce poste, à l'autorité à laquelle ils devraient se rapporter ainsi qu'à leur rôle et à leurs responsabilités.
- Des travaux destinés à apporter des modifications à la *Loi sur les langues officielles* ont également été entrepris. Une série d'initiatives visant à encourager et à améliorer l'utilisation des deux langues officielles dans la société canadienne ont été mises de l'avant.
- Des accords bilatéraux ont été conclus avec toutes les provinces et les territoires au sujet de l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et de l'enseignement de la langue seconde; 216 millions de dollars y ont été attribués en 1986-1987.
- Le Ministère a continué d'accorder, dans le cadre d'un programme national, une aide financière à des personnes et à des groupes pour leur permettre d'obtenir des tribunaux des précisions sur les droits en matière de langues officielles et d'égalité, aux termes de la Constitution.
- Les activités dans le domaine du multiculturalisme font de plus en plus partie intégrante des activités générales du Ministère, comme l'illustrent les faits suivants : le budget de publicité destiné aux groupes ethniques par la Direction des communications; l'augmentation de l'aide financière, dans le Programme de promotion de la femme, pour répondre aux besoins des immigrantes et des femmes appartenant à des minorités visibles; la désignation des échanges interculturels comme priorité et des minorités visibles comme groupe cible au titre du Programme Hospitalité-Canada; les discussions avec les ministres provinciaux de l'Éducation qui ont porté sur l'éducation en matière de droits de la personne; et l'intention annoncée de reconnaître la réalité des langues officielles et du multiculturalisme de la société canadienne dans les textes révisés de la *Loi sur la citoyenneté* et de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que dans une nouvelle loi sur le multiculturalisme.
- Une chaire d'études sur la culture sikh et la langue et la littérature penjabi a été créée à l'université de Colombie-Britannique.
- Trois programmes ont fait l'objet d'une révision : le Programme de communication des autochtones et le Programme des femmes autochtones ont été établis de façon permanente, et le Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives a été reconduit pour trois ans.

- Le Programme de financement des affaires constitutionnelles autochtones a été reconduit pour une période de trois mois. Les organisations autochtones ont reçu des subventions pour la recherche, les consultations et les frais se rapportant à leur participation à la Conférence des premiers ministres de mars 1987. Une partie des fonds a été allouée dans le but d'assurer que les points de vue des femmes autochtones seraient pris en considération.
- Le Comité permanent du Secrétariat d'État a entrepris un examen en profondeur du Programme de promotion de la femme.
- La quatrième chaire d'études sur la femme a été établie aux universités de Winnipeg et du Manitoba. L'Université Laval a créé la cinquième et dernière de ces chaires prévue pour 1987-1988.
- Le Ministère a coordonné l'élaboration d'un plan d'action national en réponse au Programme d'action mondial de l'ONU en ce qui concerne les personnes handicapées.
- Une subvention spéciale d'un million de dollars a été attribuée au Fonds Rick Hansen.
- Les gouvernements fédéral et provinciaux ont annoncé qu'ils se proposaient de parrainer conjointement le premier Colloque national sur l'enseignement postsecondaire, qui doit se tenir en octobre 1987.
- Un Comité consultatif fédéral-provincial de l'aide aux étudiants a été formé pour améliorer la collaboration des deux paliers de gouvernements dans ce domaine.
- Des fonds ont été fournis pour la tenue d'un colloque sur l'enseignement à distance au niveau postsecondaire pour les francophones au Canada, qui a eu lieu à Ottawa les 30, 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 1986.
- Un groupe de travail chargé des visites royales a organisé trois visites pour les membres de la famille royale.
- Un Colloque sur l'héraldique au Canada s'est tenu le 26 mars à Ottawa dans le but d'étudier la possibilité de donner un cadre officiel à cet art traditionnel.
- Une aide financière a été fournie aux comités provinciaux et territoriaux de la Fête du Canada qui ont mis sur pied les fêtes données à cette occasion à travers tout le pays en 1986, et le Ministère a organisé sur la colline du Parlement les cérémonies officielles auxquelles a participé le Gouverneur général.
- Le Ministère a présidé deux réunions importantes du Comité permanent fédéral-provincial-territorial des fonctionnaires responsables des droits de la personne; a encouragé l'enseignement des droits de la personne; a été actif au regard de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (1983-1992) et de la Deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (1983-1992); et a aidé à élaborer le mémoire exprimant le point de vue du Canada au sujet du projet de convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.
- Le Ministère a préparé plusieurs rapports sur la mise en œuvre au pays des traités internationaux sur les droits de la personne auxquels adhère le Canada, rapports qui ont reçu un excellent accueil aux Nations Unies.
- La Bourse canadienne Bora Laskin pour la recherche sur les droits de la personne a été décernée à Mme Joy Cohnstaedt, pour lui permettre d'entreprendre une étude intitulée *Les droits de la personne et les activités culturelles au Canada*.

# Responsabilités législatives

**Le Secrétariat d'État est chargé en tout ou en partie de l'application des lois et règlements suivants :**

- *Loi portant reconnaissance du castor (castor canadensis) comme symbole de la souveraineté du Canada*, S.C. 1974-75-76, ch.35
- *Loi sur la citoyenneté*, S.C. 1974-75-76, ch.108, et Règlements
- *Loi sur les élections fédérales contestées*, S.R.C. 1970, ch.C-28
- *Loi relative aux enquêtes sur les manœuvres frauduleuses*, S.R.C. 1970, ch.C-33
- *Loi sur la privation du droit électoral*, S.R.C. 1970, ch.D-7
- *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*, 1977, S.C. 1976-77, ch.10, art. 24 et Règlements (volet : Programme de financement de l'enseignement postsecondaire)
- *Loi établissant les jours fériés*, S.R.C. 1970, ch.H-7
- *Loi concernant la maison de Laurier*, S.R.C. 1952, ch.163
- *Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger*, S.C. 1980-81-82-83, ch.25
- *Loi concernant l'hymne national du Canada*, S.C. 1980-81-82-83, ch.5
- *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*, S.R.C. 1970, ch.P-32
- *Loi sur le Secrétariat d'État*, S.R.C. 1970, ch.S-15
- *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, S.R.C. 1970, ch.S.-17, et Règlements
- *Loi sur le Bureau des traductions*, S.R.C. 1970, ch.T-13, et Règlements
- *Loi sur les normes de fabrication du drapeau national du Canada*, S.C. 1984, ch.28
- *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines, partie I, Loi d'action scientifique du gouvernement*, 1976, S.C. 1976-77, ch.24

**Lois dans lesquelles le Secrétariat d'État a un intérêt fondamental :**

- *Loi constitutionnelle de 1982*, TR/82-97
- *Loi constitutionnelle de 1867*, S.R.C. 1970, Appendices, art. 93 et 133
- *Loi sur le Manitoba, 1870*, S.R.C. 1970, Appendices 22 et 23
- *Loi sur les traitements*, S.R.C. 1970, ch.S-2, (volet : Traitements des lieutenants-gouverneurs)
- *Loi sur les langues officielles*, S.R.C. 1970, ch.0-2
- *Loi sur les marques de commerce*, S.R.C. 1970, ch.T-10, art. 9, (volet : Marques interdites)
- *Loi sur l'accès à l'information*, S.C. 1980-81-82-83, ch.111, (Annexe I)
- *Loi canadienne sur les droits de la personne*, S.C. 1976-77, ch.33
- *Loi sur l'administration financière*, S.R.C. 1970, ch.F-10
- *Loi sur la protection des renseignements personnels*, S.C. 1980-81-82-83, ch.111, (Annexe II)

**SOMMAIRE DES DÉPENSES ET RAPPORT D'UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES  
DU MINISTÈRE, 1986-1987 (en milliers de dollars)**

<b>I SOMMAIRE PAR ACTIVITÉ</b>	<b>1986-1987</b>	<b>1985-1986</b>
Langues officielles dans l'enseignement	<b>218 386</b>	215 699
Promotion des langues officielles	<b>27 425</b>	28 113
Services des langues officielles	<b>81 777</b>	89 420
Aide à l'éducation	<b>2 599 693</b>	2 580 527
Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme	<b>16 199</b>	21 616
Développement de la citoyenneté	<b>98 953</b>	113 109
Multiculturalisme	<b>23 615</b>	22 683
Culture canadienne	<b>18 303</b>	18 950
Droits de la personne	<b>3 035</b>	2 391
Opérations régionales	<b>26 306</b>	10 187
Administration	<b>30 990</b>	25 928
<b>TOTAL</b>	<b>3 144 682</b>	<b>3 128 623</b>

---

## II SOMMAIRE PAR TYPES DE DÉPENSES 1986-1987

---

	(x 1 000 \$)	%	% du total	% du total excluant subventions et contributions statutaires
Fonctionnement				
• Frais reliés au personnel*	126 961	67	4	23
• Autres dépenses de fonctionnement	61 205	33	2	11
<b>Total partiel</b>	<b>188 166</b>	<b>100</b>		
Subventions et contributions				
• Non statutaires	372 801	13	12	66
• Statutaires	2 583 715	87	82	
<b>Total partiel</b>	<b>2 956 516</b>	<b>100</b>		
<b>Total</b>	<b>3 144 682</b>		<b>100</b>	<b>100</b>

\* Inclut les cotisations statutaires pour les avantages sociaux

---

## III RAPPORT D'UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES

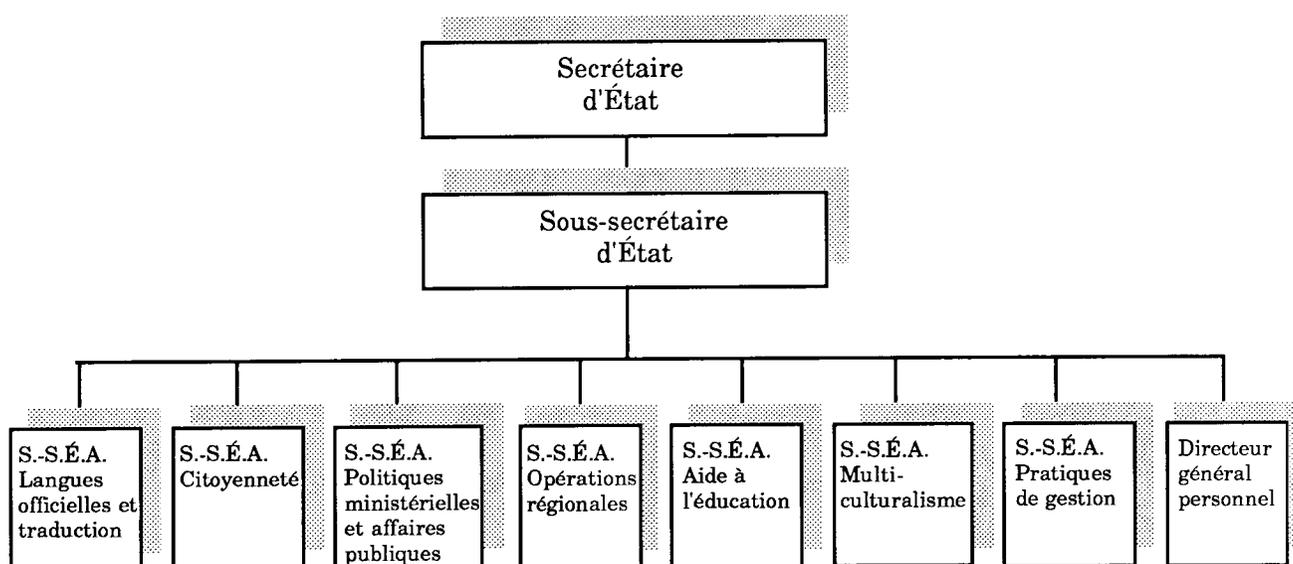
---

	1986-1987	1985-1986
<b>Total</b>	<b>2 928</b>	<b>3 176</b>

---

# Organigramme

Les activités menées par le Ministère dans onze domaines différents sont effectuées au sein d'une structure d'organisation subdivisée en sept grand secteurs et une direction générale (Personnel). Chaque secteur est dirigé par un sous-secrétaire d'État adjoint, qui est chargé de veiller à l'exécution d'une ou plusieurs des activités et qui doit rendre compte de sa gestion au sous-secrétaire d'État, tout comme le directeur général du Personnel.



Voici la liste des domaines d'intérêt, chacun étant suivi du sous-secrétaire d'État adjoint responsable :

Langues officielles dans l'enseignement  
 Promotion des langues officielles  
 Services des langues officielles  
 Aide à l'éducation  
 Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme  
 Développement de la citoyenneté  
 Multiculturalisme  
 Cérémonial d'État

Études canadiennes  
 Droits de la personne  
 Opérations régionales  
 Administration  
 Administration du personnel  
 Communications

S.-S.É.A., Aide à l'éducation

S.-S.É.A., Langues officielles et traduction

S.-S.É.A., Langues officielles et traduction

S.-S.É.A., Aide à l'éducation

S.-S.É.A., Citoyenneté

S.-S.É.A., Citoyenneté

S.-S.É.A., Multiculturalisme

S.-S.É.A., Politiques ministérielles et affaires publiques

S.-S.É.A., Aide à l'éducation

S.-S.É.A., Citoyenneté

S.-S.É.A., Opérations régionales

S.-S.É.A., Pratiques de gestion

Directeur général, Personnel

S.-S.É.A., Politiques ministérielles et affaires publiques

# Table des matières

---

<b>Administration du personnel</b>	<b>1</b>
------------------------------------	----------

---

<b>Aide à l'éducation</b>	
Langues officielles dans l'enseignement	3
Consultations fédérales-provinciales	4
Activités internationales	5
Programme de financement de l'enseignement postsecondaire	6
Recherche et analyse	6
Aide aux étudiants	7
Centres de spécialisation	8
Études canadiennes	8

---

<b>Citoyenneté</b>	
Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme	9
Développement de la citoyenneté	9
Personnes handicapées	9
Citoyens autochtones	11
Action volontaire	12
Promotion de la femme	12
Participation-Jeunesse	13
Droits de la personne	14

---

<b>Langues officielles</b>	
Promotion des langues officielles	17
Traduction	19
Interprétation	19
Terminologie	21

---

<b>Multiculturalisme</b>	
Conseil canadien du multiculturalisme	24
Programmes culturels et communautaires	24
Le multiculturalisme dans l'enseignement	27
Les relations interraciales	27
Politiques, recherche et analyse	28

---

---

**Opérations régionales**

Région du Pacifique et du Yukon	31
Région de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest	32
Région de la Saskatchewan	32
Région du Manitoba	32
Région de l'Ontario	33
Région du Québec	34
Région de la Nouvelle-Écosse	34
Région du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard	34
Région de Terre-Neuve et du Labrador	35

---

**Politiques ministérielles et affaires publiques**

Cérémonial d'État	39
Politiques ministérielles	39
Secrétariat du Ministère	40
Direction des communications	40
Évaluation des programmes	40
Services juridiques	40

---

**Pratiques de gestion**

Politiques et services administratifs et informatique	41
Marchés de service	41
Amélioration de la gestion	41
Services administratifs	41
Services informatiques	41
Info-ressources	41
Finances	41

---

**Rapport des dépenses de fonctionnement** 43**Rapport des dépenses — Subventions et contributions** 44

---

# Administration du personnel

La **Direction générale de l'administration du personnel** qui relève directement du sous-secrétaire d'État, assure l'administration du personnel et conseille les gestionnaires sur tous les aspects de la gestion des ressources humaines. Elle est tout particulièrement chargée de veiller à ce que le processus décisionnel du Ministère tienne compte de la gestion des ressources humaines et à ce que des mécanismes de planification à long terme soient mis en place.

En 1986-1987, les activités de la Direction générale ont été les suivantes :

*Action positive* : La Direction a donné des services professionnels aux gestionnaires chargés de l'exécution du Programme d'action positive et examiné l'efficacité des nouveaux mécanismes mis en place.

*Formation interne* : La Direction a coordonné la formation des cadres et des employés du Ministère, et a donné des cours dans les domaines liés aux ressources humaines.

*Programme d'aide aux employés* : La Direction a mis au point et offert régulièrement des cours de formation pour les superviseurs et les gestionnaires. Le nombre d'employés qui ont eu recours

au programme ainsi que le nombre de consultations faites par les gestionnaires et les superviseurs ont augmenté.

*Langues officielles* : La Direction a aidé les gestionnaires à appliquer les lignes de conduite relatives aux langues officielles en déterminant les services qui doivent être offerts dans les deux langues, et à répondre aux besoins à cet égard. Elle a également fourni des conseils aux employés en ce qui concerne les besoins en matière de formation linguistique, et pris des dispositions pour offrir des services de tests linguistiques à compter de 1987-1988.

*Classification* : La Direction a mis au point une nouvelle norme de classification pour les traducteurs en collaboration avec le Programme des langues officielles et le Bureau des traductions.

*Planification des ressources humaines* : La Direction a préparé le Plan pluriannuel des ressources humaines, qui est intégré au plan opérationnel pluriannuel. L'accent a été mis sur la formation des cadres et les groupes cibles de l'action positive.

*Dotation* : La Direction a effectué une réforme administrative des opérations de dotation.

# Aide à l'éducation

Le **Programme des langues officielles dans l'enseignement** permet d'aider financièrement les provinces et les territoires, afin d'offrir aux communautés anglophones du Québec et francophones des autres provinces et des territoires la possibilité de faire instruire leurs enfants dans leur langue à tous les niveaux du système scolaire. Cette aide permet également d'offrir à tous les Canadiens qui le désirent la possibilité d'apprendre l'une des deux langues officielles comme langue seconde.

Comme la responsabilité en matière d'éducation revient aux provinces, les programmes d'aide fédérale concernant les langues officielles dans l'enseignement font l'objet d'ententes bilatérales entre le gouvernement du Canada et les provinces ou territoires dans le cadre d'un accord général passé entre le secrétaire d'État du Canada, représentant le gouvernement du Canada d'une part, et le président du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), représentant les gouvernements provinciaux, d'autre part.

Aux termes de ces ententes, le gouvernement fédéral aura versé en tout, au cours de la période de cinq ans allant de 1983-1984 à 1987-1988, un milliard de dollars aux provinces et territoires pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. Cela couvre une partie des frais supplémentaires qu'occasionne aux provinces et aux territoires la prestation de ces programmes et services.

En 1986-1987, l'aide financière aux provinces et aux territoires s'est élevée à environ 200 millions de dollars et a permis de financer les activités suivantes :

- le maintien des programmes et des services d'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et d'enseignement de l'autre langue officielle à tous les paliers du système scolaire;

- l'expansion et le développement de programmes existants ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes;
- la formation et le perfectionnement des enseignants de la seconde langue officielle et des enseignants dans la langue de la minorité de langue officielle pour parfaire leurs compétences pédagogiques et linguistiques;
- l'appui aux étudiants pour des activités parascolaires d'apprentissage linguistique, incluant les échanges et les projets spéciaux, et l'octroi de bourses à des étudiants pour leur permettre de poursuivre leurs études postsecondaires dans leur langue seconde ou dans leur langue maternelle dans le cas d'étudiants appartenant à la minorité de langue officielle.

Parmi les projets financés par le Ministère en 1986-1987, citons l'établissement d'un collège communautaire dans la région de Moncton, au Nouveau-Brunswick; des programmes d'enseignement dans la langue seconde destinés aux adultes, au Québec; l'inauguration d'un service de langue française à l'intérieur du réseau de TVOntario, «La chaîne française»; la mise sur pied d'un centre d'éducation permanente à la Faculté Saint-Jean, à l'Université de l'Alberta; et des programmes de perfectionnement professionnel pour les professeurs à l'Université de Regina (Saskatchewan) et à l'Université Simon Fraser (Colombie-Britannique) pour l'enseignement du français, langue première et langue seconde.

Les ententes prévoient également le financement de deux programmes nationaux, le Programme de bourses pour les cours d'été de langues et le Programme des moniteurs de langues officielles; les contributions fédérales pour ces deux programmes ont été portées à 16,4 millions de dollars en 1986-1987.

Le **Programme de bourses pour les cours d'été de langues** permet à des étudiants du niveau postsecondaire de suivre des cours d'immersion de six semaines dans leur langue seconde officielle dans des établissements agréés. Des bourses sont également accordées à des jeunes francophones de l'extérieur du Québec pour leur permettre de participer à des stages destinés à parfaire la connaissance de leur langue maternelle. En 1986-1987, plus de 7 250 étudiants ont obtenu une bourse dans le cadre de ce programme.

Le **Programme des moniteurs de langues officielles** permet à des étudiants inscrits à temps plein dans un établissement postsecondaire d'aider à temps partiel des professeurs d'anglais langue seconde, ou de français, langue première ou seconde, à tous les paliers du système scolaire. Le programme permet également à un certain nombre de moniteurs de travailler à temps plein dans des écoles situées dans des régions rurales ou semi-urbaines. En 1986-1987, quelque 1 260 moniteurs un peu partout au Canada ont bénéficié du programme.

Le **Programme de perfectionnement linguistique** permet d'aider financièrement des organismes bénévoles, des associations professionnelles et des universités canadiennes à mettre en œuvre des projets relatifs à la cueillette et à la diffusion de l'information concernant l'enseignement dans la langue de la minorité, l'apprentissage du français ou de l'anglais comme langue seconde ou encore la mise au point ou l'amélioration de moyens, de techniques et de méthodes d'enseignement de l'anglais ou du français comme langue seconde ou d'enseignement dans la langue de la minorité. En 1986-1987, l'aide financière accordée pour ce programme s'est élevée à 840 000 \$.

Le programme a permis de financer un colloque national sur l'enseignement à distance au niveau postsecondaire pour les francophones au Canada, qui s'est tenu à l'Université d'Ottawa les 30, 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 1986. La conférence était parrainée par l'Association canadienne d'éducation de langue française. Le programme a également apporté une aide à une étude nationale sur le français de base entreprise par l'Association canadienne des professeurs de langue seconde. Cette étude, échelonnée sur trois ans, en était à sa deuxième année.

Le Fonds de dotation créé à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'accession au Trône de la Reine Élisabeth permet d'accorder chaque année des bourses à des étudiants du niveau universitaire qui désirent poursuivre leurs études dans l'autre langue officielle. L'administration du programme relève de l'Association des universités et collèges du Canada. En 1986-1987, six bourses de 5 000 \$ chacune ont été octroyées grâce aux recettes annuelles provenant de l'investissement du fonds de 300 000 \$, qui a été constitué en 1979.

### **Consultations fédérales-provinciales**

L'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* confère aux provinces le pouvoir législatif relativement à l'éducation. Toutefois le gouvernement du Canada joue un rôle important dans le domaine de l'aide à l'enseignement postsecondaire par le biais notamment des transferts fiscaux aux provinces et territoires. Le secrétaire d'État du Canada est chargé de coordonner les politiques et les programmes relatifs à l'aide à l'éducation, de prendre l'initiative des consultations fédérales-provinciales et d'administrer certains programmes importants dans ce domaine, notamment le financement de l'enseignement postsecondaire. Le secteur de l'Aide à l'éducation sert également de plaque tournante aux consultations menées auprès du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Il établit de plus des relations avec des établissements d'enseignement postsecondaire et des organisations non gouvernementales intéressées à ce domaine. Il collabore avec le ministère des Affaires extérieures sur les questions internationales relatives à l'éducation et assure au gouvernement fédéral une représentation appropriée lors de congrès et autres activités internationales axés sur l'éducation. Il prépare un rapport annuel au Parlement, *L'Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada*.

Au cours de 1986-1987, le secrétaire d'État du Canada a rencontré à deux reprises les membres du Conseil des ministres de l'Éducation. La première rencontre a eu lieu le 8 mai à Toronto. Les ministres ont discuté des principes de base sur lesquels pouvaient être fondées les relations fédérales-provinciales en ce domaine. Il a été reconnu qu'il était possible de parvenir à une coopération utile dans des domaines d'intérêt

mutuel comme l'accessibilité, les langues officielles dans l'enseignement, le rôle de l'enseignement postsecondaire dans le développement économique et social, le développement des ressources humaines et la recherche universitaire.

Les autres sujets abordés comprenaient notamment l'aide aux étudiants, les étudiants étrangers et les langues officielles dans l'enseignement. Le secrétaire d'État a annoncé qu'il procéderait à un examen du rôle du gouvernement fédéral en matière d'aide financière aux étudiants, et un groupe de travail formé de fonctionnaires fédéraux et provinciaux a été créé.

Le secrétaire d'État a annoncé que le gouvernement fédéral réexaminait ses lignes de conduite en ce qui concerne les étudiants étrangers au niveau postsecondaire, tandis que les ministres provinciaux ont fait savoir que le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) préparait une étude sur les étudiants étrangers à tous les niveaux du système d'enseignement. En outre, il a été convenu que les discussions sur de nouvelles ententes concernant les langues officielles dans l'enseignement commencent le plus tôt possible. Le rapport du secrétaire d'État au Parlement sur *L'Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada* a également été étudié et les consultations entre fonctionnaires devaient se poursuivre.

Une rencontre avec les membres du Conseil, le 2 février, a porté en particulier sur le projet de colloque national sur l'enseignement postsecondaire annoncé dans le discours du Trône «pour explorer les défis et les possibilités auxquels font face les universités et les collèges du Canada à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle». Avant la rencontre, le secrétaire d'État avait eu de nombreux entretiens avec des groupes d'intérêt et des ministres provinciaux responsables de l'enseignement postsecondaire. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) s'est déclaré disposé à parrainer conjointement l'événement et un mécanisme de coopération fédérale-provinciale a été établi. Le 30 mars, le secrétaire d'État et le président du Conseil des ministres de l'Éducation ont annoncé officiellement que le colloque se tiendrait à Saskatoon du 25 au 28 octobre 1987. Le Conseil a également annoncé la création d'un comité d'organisation sous la présidence de M. Brian Segal, président de l'Institut polytechnique Ryerson.

Un secrétariat spécial pour le colloque a été établi sous l'égide de l'Institut de recherches politiques.

Un comité consultatif fédéral-provincial de l'aide aux étudiants a été institué. Ce dernier doit faire rapport d'ici septembre 1987 sur les nouvelles ententes concernant le partage des données et les consultations, ainsi que les différents choix en ce qui a trait aux ententes fédérales-provinciales. De plus, les ministres ont parlé du travail à entreprendre en vue du renouvellement des accords fédéraux-provinciaux sur les langues officielles dans l'enseignement.

Le rapport de 1985-1986 au Parlement sur *L'Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada* a également été examiné. Le secrétaire d'État et le président du Conseil ont convenu d'entreprendre un examen des questions relatives aux sources des données sur l'enseignement postsecondaire, plus particulièrement en ce qui a trait au rapport et d'en rendre compte à l'automne 1987.

### **Activités internationales**

Dans le domaine de l'enseignement, sur le plan international, le Programme d'aide à l'éducation a pour mandat de veiller, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, à ce que les intérêts du gouvernement du Canada dans le domaine de l'éducation soient bien représentés. Il a pour objectifs de : formuler la politique canadienne concernant les activités internationales; coordonner les vues des ministères et organismes fédéraux concernant l'enseignement et la recherche; coordonner, dans le cadre de la compétence fédérale, le suivi des engagements du Canada en matière d'éducation au regard des ententes internationales dans ce domaine pour s'assurer qu'elles favorisent les intérêts du pays et du secteur de l'enseignement et tiennent compte de la nature particulière du fédéralisme canadien.

Le Ministère était représenté à certaines réunions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du Commonwealth. Il a également participé à la préparation des rapports canadiens présentés par l'entremise du ministère des Affaires extérieures aux organismes de coopération internationale. Lors de ces activités, il

a aussi été appelé à collaborer avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), les associations nationales du secteur de l'enseignement ou les établissements d'enseignement supérieur.

En collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, le Ministère a continué de favoriser la coopération dans le domaine des études supérieures entre le Canada et ses principaux partenaires culturels et économiques. Tout en encourageant la coopération entre le Canada et divers pays dans le cadre des ententes culturelles en cours, le Ministère a soutenu des initiatives visant à intensifier la collaboration en ce qui a trait à l'enseignement supérieur. Par exemple, cette coopération s'est intensifiée entre le Canada et l'Algérie grâce à la collaboration de l'Association des universités et collèges du Canada, de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, ainsi que de plusieurs universités canadiennes qui reçoivent une aide financière de la part du Ministère.

En outre, le Ministère a aidé le ministère des Affaires extérieures à accueillir des délégués étrangers en visite officielle au Canada et à organiser, à leur intention, des séances d'information sur le rôle du gouvernement du Canada dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la recherche universitaire. Le Ministère a œuvré de concert avec les autorités provinciales et territoriales et avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) sur la scène internationale de l'enseignement.

Les délégations canadiennes qui ont assisté aux réunions de certaines organisations internationales comptaient des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Le Ministère, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et les autorités territoriales ont mis leurs efforts en commun pour préparer des rapports et des documents qui constituaient l'apport du Canada aux activités de certains organismes internationaux dans le domaine de l'enseignement.

### **Programme de financement de l'enseignement postsecondaire**

En vertu de la Partie VI de la *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les*

*provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*, c'est au Secrétariat d'État qu'incombe la responsabilité des versements en espèces aux administrations provinciales et territoriales pour l'enseignement postsecondaire. Outre ces versements, les provinces et territoires bénéficient de transferts de points d'impôt. Au total, les transferts sont calculés de telle sorte que chaque province et territoire obtient un montant égal par habitant.

En 1986-1987, les crédits attribués aux provinces et aux territoires au titre de l'enseignement postsecondaire ont augmenté de 6,3 p. 100; le transfert total s'est élevé à 4,8 milliards de dollars des années précédentes.

Tous les détails concernant le financement de l'enseignement postsecondaire figurent dans le rapport sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada*. Comme l'exigent les nouvelles dispositions de la Loi, ce rapport donne des renseignements détaillés sur les transferts fiscaux et les fonds versés en espèces aux provinces et aux territoires à l'appui de l'enseignement postsecondaire, de même que sur les dépenses fédérales directes et les dépenses des provinces dans le domaine. Le rapport traite également du lien entre l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire et les objectifs du Canada en matière d'éducation et d'économie. Il décrit enfin les consultations menées par le secrétaire d'État auprès du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

### **Recherche et analyse**

Le Ministère a publié *La Promotion de 1982*, un rapport rendant compte des principaux résultats de l'enquête nationale sur les diplômés de 1982 des universités, des collèges et des établissements de formation professionnelle. Cette vaste enquête, entreprise en 1984 par Statistique Canada pour le compte du Ministère, a permis de recueillir des données sur le degré de réussite sur le marché du travail des diplômés de date récente.

L'analyse des données rassemblées au cours de l'enquête nationale sur les étudiants du niveau postsecondaire de 1983-1984 a progressé rapidement et les résultats en ont été publiés au printemps 1987. Cette enquête, la première du genre effectuée depuis 1974-1975, avait pour but de

**Crédits attribués aux provinces et territoires au cours de l'exercice 1986-1987 en vertu du  
Programme de financement de l'enseignement postsecondaire**

**Deuxième rajustement des versements anticipés, 8 janvier 1987  
(en milliers de dollars)**

<b>Province ou territoire</b>	<b>Transferts en espèces</b>	<b>Points d'impôt</b>	<b>Total</b>
Terre-Neuve	62 095	47 089	109 184
Ile-du-Prince-Édouard	13 710	10 396	24 106
Nouvelle-Écosse	94 587	71 729	166 316
Nouveau-Brunswick	77 174	58 524	135 698
Québec	464 912	782 212	1 247 124
Ontario	863 713	864 161	1 727 874
Manitoba	115 435	87 539	202 974
Saskatchewan	109 270	82 864	192 134
Alberta	208 232	241 430	449 662
Colombie-Britannique	311 545	235 295	546 840
Yukon	2 263	2 046	4 309
Territoires du Nord-Ouest	4 553	5 025	9 578
<b>TOTAL</b>	<b>2 327 489*</b>	<b>2 488 310</b>	<b>4 815 799</b>

\* Le 31 mars 1987, les transferts en espèces s'élevaient à 2 232 296 000 \$; l'écart est attribuable aux corrections effectuées pour les années précédentes. Les valeurs qui servent à calculer le montant des paiements en espèces pour l'enseignement postsecondaire ne sont pas connues à l'avance et doivent faire l'objet d'estimations. Les paiements en espèces de toute année donnée représentent à la fois la plus récente estimation relative aux montants à verser pour l'année en cours ainsi que les rajustements (positifs ou négatifs) résultant de la mise à jour du calcul des transferts des années précédentes.

réunir les données sur les caractéristiques des étudiants aux niveaux collégial et universitaire et de se pencher sur différentes questions précises.

Des contrats ont été adjugés pour la recherche sur des questions qui intéressent le Ministère ou qui se rapportent à l'enseignement supérieur en général. Les projets comprennent une analyse des changements notés dans le profil des universitaires à temps partiel au cours de la dernière décennie, une étude de cas de l'incidence des difficultés financières sur la persévérance des étudiants qui entrent à l'université, un répertoire analytique des programmes d'éducation permanente dans les universités canadiennes et une enquête menée auprès des administrateurs de

collège, sur l'avenir des collèges communautaires publics au Canada. Ces projets doivent être achevés en 1987-1988.

#### **L'aide aux étudiants**

**Le Programme canadien de prêts aux étudiants** facilite l'accès aux études supérieures. Créé en 1964, aux termes de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, il permet d'accorder des prêts aux étudiants qui font la preuve qu'ils ont besoin de cette aide financière pour poursuivre des études postsecondaires à temps plein. Les modifications apportées à la Loi en 1983 permettent également aux étudiants à temps partiel d'obtenir des prêts, assurent la prise en charge par le

gouvernement du Canada de la dette résultant des prêts consentis aux emprunteurs frappés d'une incapacité permanente, et permettent en outre aux emprunteurs sans emploi ou incapable de travailler pour cause de maladie ou d'une incapacité temporaire d'obtenir une période supplémentaire d'exemption d'intérêt pouvant aller jusqu'à 18 mois. Pour l'année de prêt allant du 1<sup>er</sup> août 1986 au 31 juillet 1987, le gouvernement du Canada a garanti des prêts d'une valeur globale de 711 millions de dollars à 251 000 étudiants à temps plein (à peu près 48 p. 100 de la population étudiante à temps plein des établissements d'enseignement postsecondaire, à l'exclusion du Québec) et à quelque 900 étudiants à temps partiel. Le coût du programme a été de 351,3 millions de dollars pour l'année financière 1986-1987. En vertu de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, le gouvernement du Canada verse un paiement de remplacement au Québec qui administre son propre programme d'aide aux étudiants. Pour 1986-1987, ce paiement représente 72 millions de dollars. Les autres provinces et les territoires offrent pour leur part des programmes complémentaires à celui du gouvernement du Canada.

L'examen des demandes présentées en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants relève des administrations provinciales et territoriales et se fait en fonction de critères approuvés par les deux ordres de gouvernement. Des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux se rencontrent régulièrement pour examiner les problèmes qui surgissent afin que toutes les demandes soient traitées de la façon la plus équitable possible.

### **Centres de spécialisation**

En 1984, le Ministère a constitué un fonds spécial de 25 millions de dollars pour subventionner des centres de spécialisation dans les universités canadiennes. Il s'agissait d'aider celles-ci à établir de nouveaux centres de recherche et de perfectionnement ou à améliorer les centres existants, en particulier dans les domaines relatifs aux préoccupations et aux responsabilités du gouvernement du Canada. Soixante-treize établissements ont présenté 200 projets, dont 44 ont été retenus. La contribution moyenne pour ces projets a été d'environ 600 000 \$. La remise de fonds aux divers projets s'est terminée en 1986-1987.

### **Études canadiennes**

Au cours de 1986-1987, la **Direction des études canadiennes** a pris diverses mesures pour apporter une aide technique et financière à des particuliers, à des organisations et à des entreprises commerciales canadiennes afin d'encourager les études canadiennes. Les domaines d'intérêt retenus étaient : la vie sociale et politique du Canada; l'économie canadienne; le Canada, pays septentrional; la culture canadienne; l'enseignement des sciences au Canada, en particulier l'histoire des sciences et de la technologie au Canada, et les études sur l'environnement.

Pour appuyer les travaux des organisations bénévoles nationales qui se vouent à l'avancement des études canadiennes, une aide financière a été accordée au Bureau des études canadiennes de l'Association des collèges communautaires du Canada (210 000 \$) et à l'Association des études canadiennes (149 000 \$). Un autre programme a pour but d'améliorer l'éducation du public au moyen de l'enseignement à distance, ce qui encourage la production de matériel didactique et de projets à l'intention des adultes.

Au cours de l'année, un deuxième paiement représentant au total la somme de 19 686 \$ a été fait aux quatre lauréats de 1985-1986 choisis dans le cadre du Programme des bourses littéraires en études canadiennes. Des subventions et des contributions d'un montant total de 2 millions de dollars ont permis de financer 50 projets au cours de l'année dont certains sur une base paritaire avec le secteur privé.

Le Ministère a publié deux répertoires : l'un sur les études canadiennes, québécoises et régionales au Canada, et l'autre sur les études canadiennes à l'étranger. Un troisième, sur les sources de financement existantes pour les études canadiennes, a été préparé et doit être publié au cours de l'année 1987-1988.

En outre, la Direction des études canadiennes coordonne l'action fédérale en matière d'études canadiennes; elle encourage notamment les divers ministères et organismes fédéraux qui participent à ce programme à œuvrer de concert et elle donne aux personnes intéressées les renseignements sur les travaux qui se font dans ce domaine.

# Citoyenneté

## **Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme**

L'acquisition de la citoyenneté constitue pour les immigrants un pas important vers l'intégration à la société canadienne et suppose de leur part une participation dynamique. La **Direction générale de l'enregistrement de la citoyenneté et de la promotion du civisme** est chargée de l'application de la *Loi sur la citoyenneté*. Dans le cadre de ses fonctions, elle accueille et renseigne les futurs citoyens et les prépare à la naturalisation en leur facilitant l'acquisition de connaissances de base sur le Canada et l'apprentissage de l'une des deux langues officielles.

Au cours de l'année 1986-1987, les juges des 30 cours de la citoyenneté réparties dans tout le pays ont accueilli 92 684 nouveaux citoyens, comparativement à 123 000 l'année précédente. En outre, 42 205 Canadiens ont reçu des certificats attestant leur citoyenneté; l'année précédente, 45 827 certificats avaient été délivrés.

Le Ministère finance des cours d'instruction civique et des cours de langue destinés aux immigrants en vertu des Ententes fédérales relatives aux cours de langue et de civisme et des Accords relatifs aux manuels de langues. Dans le cadre de ces accords, le Ministère rembourse aux provinces la moitié de la rémunération des enseignants et une partie, sinon la totalité, du coût des manuels nécessaires. En 1986-1987, les dépenses ainsi engagées se sont chiffrées à 8,2 millions de dollars.

Des préparatifs ont été effectués en vue de célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire de la citoyenneté canadienne en 1987. Les bureaux du Ministère dans tout le pays ont préparé des activités et des événements spéciaux pour sensibiliser davantage les Canadiens à leur citoyenneté et susciter chez eux un sentiment de fierté à cet égard. Un des

faits saillants des activités de 1987 sera le lancement de la Semaine nationale de la citoyenneté, qui reviendra chaque année au cours de la semaine du 17 avril.

Comme les années précédentes, la Direction générale a publié divers documents et collaboré à la mise au point de programmes destinés à favoriser, chez les immigrants adultes, l'acquisition de connaissances de base sur le Canada et l'apprentissage de l'une des langues officielles. Certains de ces documents servent également à sensibiliser davantage les Canadiens en général aux droits et devoirs du citoyen canadien.

## **Développement de la citoyenneté**

La Direction générale du développement de la citoyenneté vise à donner aux Canadiens des chances égales de participer à tous les domaines d'activité de la société canadienne. Une attention particulière est accordée, sous forme d'aide financière ou autre, aux jeunes, aux femmes, aux autochtones, aux personnes handicapées et aux organisations volontaires.

Le Ministère s'efforce d'améliorer la condition des personnes handicapées par le biais du Secrétariat de la condition des personnes handicapées et du Programme de participation des personnes handicapées.

Le rôle du **Secrétariat de la condition des personnes handicapées** est de susciter une collaboration étroite entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les entreprises, les syndicats, les associations de service et les personnes handicapées; de planifier et de coordonner efficacement les initiatives du gouvernement fédéral en cette matière et de transmettre au public en général une image positive des personnes handicapées participant pleinement à la vie sociale et économique du Canada.



Cours et bureaux de la citoyenneté canadienne

Au cours de l'année, le Secrétariat a coordonné l'élaboration d'un plan d'action national dans le cadre du Programme d'action mondial des Nations Unies concernant les personnes handicapées. Il a également coordonné l'ensemble des orientations et des initiatives fédérales visant à améliorer la condition des personnes handicapées et continué de surveiller les progrès réalisés par le gouvernement dans la mise en application des recommandations contenues dans le rapport *Obstacles*, publié par le Comité parlementaire spécial concernant les invalides et les handicapés.

**Le Programme de participation des personnes handicapées** permet de fournir une aide technique et financière aux organismes sans but lucratif regroupant des handicapés. Trois objectifs sont poursuivis :

*Représentation* : améliorer la capacité des personnes handicapées à faire valoir leurs droits et leurs responsabilités en tant que citoyens canadiens;

*Accès* : appuyer financièrement la mise sur pied de mécanismes communautaires propres à éliminer les obstacles sur le plan des attitudes, des institutions, de l'information et de la communication qui excluent les personnes handicapées d'une intégration véritable à la société canadienne.

*Choix communautaires* : faciliter chez les personnes handicapées l'élaboration de méthodes innovatrices pour leur permettre de participer pleinement à la vie sociale et économique du Canada.

En 1986-1987, les dépenses faites au titre du programme se sont élevées à 3,4 millions de dollars, en subventions et contributions.

Une subvention spéciale d'un million de dollars a été accordée au Fonds Rick Hansen. Le programme a également consenti une aide aux associations de personnes handicapées liées au réseau d'information du Service d'information pour les personnes handicapées du Canada (Disability Information Service Centre) (DISC), et fourni le deuxième versement du financement du projet principal du DISC.

La **Direction des citoyens autochtones** assure la coordination et l'application des programmes destinés aux associations d'Indiens inscrits, d'Indiens non inscrits, de Métis et d'Inuit. Il

convient de noter que les projets entrepris dans le cadre de ces programmes sont de nature communautaire et sont créés et dirigés par les autochtones eux-mêmes. Au total, 57,6 millions de dollars en affectations renouvelées ont été consacrés en 1986-1987 aux sept programmes décrits ci-dessous.

**Le Programme des centres d'accueil autochtones** vise à améliorer la qualité de vie des autochtones en milieu urbain. Il a accordé 16,5 millions de dollars d'aide financière pour assurer le fonctionnement de base de 99 centres d'accueil, qui offrent des services et des conseils en matière de logement, d'éducation, de chômage, d'aide sociale, de loisirs, de développement des ressources humaines et de sauvegarde de l'identité culturelle. Les autochtones handicapés sont particulièrement encouragés à participer aux activités des centres.

**Le Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives** a fourni une aide financière de fonctionnement de 13,6 millions de dollars à 61 associations autochtones qui font du travail d'animation auprès des dirigeants autochtones et à encourager les autochtones à participer à la vie politique, sociale et économique du Canada. Un deuxième volet de ce programme a permis de verser des subventions supplémentaires de 300 000 \$ à 14 associations représentatives, situées dans des régions non desservies par les sociétés de télécommunications, pour publier des journaux et améliorer ainsi la communication avec leurs membres.

**Le Programme de financement des affaires constitutionnelles des autochtones** a fourni 4,1 millions de dollars à quatre associations nationales représentatives et à quatre associations territoriales pour la recherche, la consultation et les frais afférents à leur participation à la conférence des premiers ministres en mars. Du montant accordé aux quatre associations nationales, 433 000 \$ étaient destinés spécialement à s'assurer que l'on tienne compte des points de vue des femmes autochtones.

**Le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion** a versé 13,3 millions de dollars pour aider les radiotélédiffuseurs autochtones à installer des studios et à produire des émissions pour s'assurer que les

communautés autochtones du Nord reçoivent des services régionaux de radiotélévision répondant à leurs besoins sur les plans de la culture, de la langue et de l'information. Avec l'ouverture de deux nouvelles stations, le nombre total d'heures de télévision est passé de 396 en 1985-1986 à 559 en 1986-1987. Le nombre des heures d'émission de radio de qualité en langues autochtones est passé de 5 530 en 1985-1986 à 14 794 en 1986-1987.

**Le Programme des communications sociales des autochtones** a affecté 4 millions de dollars pour venir en aide aux sociétés de communication autochtones qui permettent aux autochtones de mettre sur pied et de contrôler des réseaux de communication modernes. Sur le montant attribué, 526 000 \$ ont été affectés aux immobilisations, permettant aux sociétés de moderniser leurs locaux et leur matériel afin d'améliorer la productivité, la sécurité et la qualité des programmes.

**Le Programme des femmes autochtones** apporte une aide financière à 108 groupes et 116 projets visant à encourager la pleine participation sur les plans politique, social et culturel des femmes autochtones à la société canadienne. Grâce à cet appui financier, les groupes de femmes autochtones ont pu agir de façon concertée et efficace sur des questions de portée nationale comme l'adoption du projet de loi C-31, *Loi modifiant la Loi sur les Indiens* et l'amélioration de la condition des femmes autochtones. Aux niveaux provincial, territorial et local, les groupes de femmes autochtones ont examiné des questions comme la formation de dirigeantes, la sensibilisation culturelle, l'alcool et la toxicomanie, la violence familiale, l'emploi et le développement économique. Une somme de 2,2 millions de dollars a été consacrée à ce programme.

**Le Programme de développement social et culturel des autochtones** a consacré 1,8 million de dollars pour améliorer et renforcer les possibilités des membres des peuples autochtones de mettre en valeur tous leurs talents et toutes leurs possibilités dans les divers domaines socio-culturels. Le programme vise surtout à sauvegarder et à utiliser les langues autochtones et à favoriser une connaissance et une compréhension accrues de l'histoire et des traditions des autochtones.

Le gouvernement fédéral a versé 2 millions de dollars dans le cadre de l'**Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'appui aux langues autochtones**. Il a aidé ainsi les peuples autochtones des Territoires du Nord-Ouest à communiquer et à recevoir des services du gouvernement dans leur propre langue, leur a donné la possibilité de recevoir l'enseignement dans leur propre langue à l'école, et a continué d'aider le développement des langues autochtones de sorte qu'elles puissent être reconnues et utilisées comme langues de travail des Territoires.

**La Direction de l'action volontaire** appuie le secrétaire d'État dans son rôle de soutien de l'action volontaire et fournit une aide financière, professionnelle et technique aux associations bénévoles nationales, régionales et locales. Les associations bénévoles sont des associations communautaires sans but lucratif qui s'intéressent à des questions d'intérêt public.

Des consultations ont eu lieu pour préparer la réorientation du programme. Le programme modifié sera axé plus spécialement sur la promotion et la diversification du secteur bénévole dans son ensemble et sur les moyens d'atteindre une plus grande autonomie.

Au cours de l'année, la Direction a amorcé des consultations entre le secteur bénévole et le gouvernement. Il a été établi que la sensibilisation accrue du public au rôle et à la contribution de l'action volontaire et la participation du secteur volontaire à l'élaboration de la politique gouvernementale étaient les facteurs principaux de l'amélioration des relations entre le secteur volontaire et le gouvernement.

**Le Programme de promotion de la femme** est le principal programme fédéral d'aide aux associations bénévoles vouées à l'amélioration de la condition féminine. Il comprend des services de consultation, d'information et d'aide financière et a pour objectif d'encourager la pleine participation des femmes à la vie de la société canadienne. Le 3 février, le secrétaire d'État a présenté un mémoire sur les objectifs et les activités du Programme de promotion de la femme, devant le Comité permanent du Secrétariat d'État qui était à effectuer un examen en profondeur de ce programme.

Le Ministère avait contribué à la préparation de ce mémoire en réexaminant les priorités, les objectifs ainsi que le fonctionnement du Programme de promotion de la femme.

Les priorités du gouvernement pour ce qui est de réaliser l'égalité des femmes sont énoncées dans *Les Dimensions de l'égalité : Plan d'action du gouvernement fédéral concernant les femmes*, document déposé à la Conférence des premiers ministres de novembre. Les subventions accordées dans le cadre du Programme de promotion de la femme s'inspirent du plan d'action gouvernemental exposé dans ce document.

Le Programme de promotion de la femme permet de dispenser une aide financière, ainsi que des conseils et une aide technique aux associations de femmes et autres associations bénévoles en vue de l'avancement de l'égalité pour les femmes. En 1986-1987, une somme de 12,2 millions de dollars a permis, dans le cadre du programme, d'aider au financement de 838 projets à l'échelle nationale et régionale. Il s'agissait de projets qui soutiennent les initiatives communautaires visant à encourager toutes les institutions (universités, groupements religieux, associations professionnelles et syndicats) à tenir compte des préoccupations des femmes dans leurs décisions, leurs lignes de conduite et leurs programmes. La préférence a été donnée aux projets qui portent sur les domaines de l'égalité économique, de la justice sociale, de la participation et de l'accès aux services.

Une nouvelle organisation, l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada, a été formée en novembre, étant donné qu'un tel organisme s'avérait nécessaire pour s'attaquer aux problèmes dans ce domaine. Ses activités sont axées sur les questions comme l'égalité d'accès à la formation linguistique et professionnelle, l'emploi, l'immigration et le racisme. L'aide financière à ce nouvel organisme a été fournie par le Programme de promotion de la femme et le Multiculturalisme.

Faisant suite à la participation du Canada à la conférence qui a marqué la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme, en 1985, les déléguées canadiennes se sont réunies en octobre à Toronto pour discuter des meilleurs moyens de mettre en œuvre les *Stratégies modernes pour assurer la promotion de la femme* adoptées par consensus à la conférence de Nairobi. Plusieurs petites conférences locales et régionales ont eu lieu par la suite avec l'aide du Programme de promotion de la femme.

Grâce au fonds spécial de dotation pour l'établissement de cinq chaires d'études sur la femme, une somme de 500 000 \$ a été accordée aux universités de Winnipeg et du Manitoba pour l'établissement d'une quatrième chaire d'études sur la femme. L'Université Laval a créé la cinquième et dernière de ces chaires prévue pour 1987-1988.

**La Direction Participation-Jeunesse** a pour objectif d'inciter les jeunes à participer davantage à la vie de la société canadienne, en particulier par le truchement du programme Hospitalité-Canada.

Hospitalité-Canada permet à des jeunes Canadiens âgés de 14 à 22 ans de mieux se familiariser avec le Canada et d'acquérir une plus grande connaissance de la diversité de sa population par des voyages-échanges. Il existe deux modes de financement : les subventions, dans le cas des voyages-échanges organisés directement par le Secrétariat d'État, et les contributions, dans le cas de ceux qui sont mis sur pied par des organisations non gouvernementales. En 1986-1987, le Secrétariat d'État a versé en tout 9,4 millions de dollars, ce qui a permis à 19 128 jeunes Canadiens de participer à ces voyages-échanges.

### **Politique et soutien administratif**

Les domaines d'activité suivants du Ministère : le Développement de la citoyenneté, l'Enregistrement de la citoyenneté et la promotion du civisme, et les Droits de la personne sont appuyés par les services d'administration, de planification et d'orientation.

La **Direction générale de la coordination des politiques, de l'analyse et des systèmes de gestion** offre des services d'administration et de coordination au sous-secrétaire d'État adjoint à la Citoyenneté et assure le suivi des activités du secteur de la citoyenneté.

La **Direction des politiques et de la planification** conseille le secteur de la citoyenneté sur les grandes orientations à adopter et offre également des services d'administration et de coordination; elle assure la liaison avec les autres secteurs du Ministère, les organismes centraux et les autres ministères, facilitant ainsi la prise des décisions se rapportant aux orientations et aux dépenses du secteur de la citoyenneté. Au cours de l'année 1986-1987, la direction a assuré la liaison, la coordination et le soutien administratif concernant la préparation de mémoires présentés au Cabinet, de demandes au Conseil du Trésor et de cahiers d'information pour les programmes de citoyenneté.

La **Direction de l'analyse des tendances sociales** rassemble de l'information sur les grandes tendances sociales de la société canadienne, mène des recherches en vue de l'élaboration des politiques, met sur pied, de concert avec les directions des programmes, des projets communs de recherche, et collabore avec divers organismes nationaux et internationaux de recherche en sciences sociales ou de recherche statistique (tel Statistique Canada).

Les principaux rapports publiés au cours de l'année 1986-1987 sont les suivants : *Profil des personnes handicapées au Canada; Les jeunes et le développement économique communautaire : analyse des tendances internationales; Les jeunes et la famille : certains aspects démographiques; et Rapport de l'enquête sur l'état de santé des Canadiens et l'invalidité* (en collaboration avec Statistique Canada).

La **Section du secrétariat et des systèmes** est chargée de l'élaboration et de l'application des systèmes et des méthodes d'attribution des subventions et des contributions du Ministère. Le secrétariat traite toutes les subventions et contributions du Ministère à l'exception de celles relatives aux Langues officielles dans l'enseignement, à la Fête du Canada et aux Études canadiennes.

En 1986-1987, le secrétariat a traité environ 5 500 subventions et contributions. De plus, il a préparé et présenté des séances d'information sur le rôle du secrétariat pour faire connaître son système informatisé d'information de gestion; préparé et présenté des séances de formation sur les méthodes d'approbation des subventions et des contributions; amélioré la base de données pour obtenir des rapports typologiques et des graphismes et élaboré de nouveaux formulaires de financement.

### **Droits de la personne**

Le rôle du Ministère dans le domaine des droits de la personne, qu'il exerce par l'entremise de la **Direction des droits de la personne**, est d'accroître l'appréciation des droits de la personne et de favoriser le respect des engagements nationaux et internationaux pris par le Canada à cet égard. Au cours de l'année 1986-1987, environ un million de dollars ont été consacrés aux questions des droits de la personne.

Le **Groupe de coordination intergouvernementale et internationale** s'occupe d'encourager la promotion et le respect des droits de la personne par la mise en application des principes établis par les Nations Unies à ce sujet, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres ministères et organismes fédéraux.

La Direction assure la présidence du Comité interministériel sur les droits de la personne, qui regroupe des représentants de 20 ministères et organismes fédéraux et coordonne les initiatives du gouvernement fédéral en ce qui concerne les droits de la personne. Elle soutient le travail du Comité permanent fédéral-provincial-territorial des fonctionnaires chargés des droits de la personne, dont les deux réunions principales en mai et en novembre ont été présidées par un membre du Secrétariat d'État. Le Ministère a contribué d'une façon importante aux travaux du Comité en se rendant aux demandes faites par les ministres à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale sur les droits de la personne de 1985, notamment en encourageant les initiatives dans le domaine de l'enseignement des droits de la personne, en assurant la promotion du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (1983-1992) et la Deuxième

Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (1983-1992), et en aidant la participation active du Canada au projet de convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

La Direction veille aussi à la préparation de rapports, que le public peut se procurer auprès du Ministère, sur la mise en œuvre au Canada des traités internationaux auxquels adhère notre pays. Ces rapports sont établis en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les ministères et organismes fédéraux ayant la responsabilité de l'application des diverses mesures prévues par les traités. En 1986-1987, la Direction a apporté une contribution importante aux délégations du Canada lors de l'examen par les Nations Unies du *Rapport sur les articles 13 à 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* à New York en avril et lors de l'examen par les Nations Unies des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> rapports du Canada concernant la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, à Genève en mars. Ces rapports ont été bien reçus : le Canada a été félicité par les Nations Unies pour le sérieux avec lequel il considère ces obligations internationales et pour la qualité et la profondeur des rapports.

De plus, la Direction a fourni des conseils et une aide technique à la délégation canadienne à l'Assemblée modèle de l'Association canadienne des Nations Unies en juillet et à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en mars. Le Canada a ainsi été représenté en tant qu'observateur au Comité des experts du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de la personne. Ces échanges ont permis au Ministère de se tenir au courant des questions importantes relatives aux droits de la personne.

**La Section de la promotion et de la sensibilisation** assure la liaison avec les organisations non gouvernementales qui se préoccupent de l'avancement des droits de la personne. Elle fournit une aide technique et documentaire aux groupes bénévoles et au grand public, et administre un programme de subventions visant à aider les groupes bénévoles à entreprendre des projets portant sur les droits de la personne.

Au cours de l'année 1986-1987, elle a financé un certain nombre de projets pour promouvoir l'enseignement des droits de la personne, notamment à la Conférence nationale sur l'enseignement des droits de la personne organisée par la Fondation canadienne des droits de la personne, et la mise au point de modules d'enseignement qui doivent être mis à l'essai dans les écoles primaires. Des groupes très divers à travers tout le pays ont reçu des fonds pour des projets visant à améliorer la compréhension de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Des fonds ont également été accordés au Centre de recherche et d'enseignement des droits de la personne de l'Université d'Ottawa pour son cours d'été sur les droits de la personne. Le cours a pour but de répondre aux besoins des divers intervenants dans le domaine des droits de la personne notamment les syndicats, le milieu enseignant, les femmes, les personnes handicapées et les autochtones. Le centre a également produit plusieurs bibliographies sur les droits de la personne en vertu de contrats adjugés par la Direction.

De concert avec les experts des droits de la personne, la Direction a commencé à mettre au point un projet de recherche visant à mesurer les changements d'attitude du public vis-à-vis les droits de la personne et la connaissance qu'il en a.

Au cours de l'année 1985-1986, le Ministère avait conclu un accord d'une durée de cinq ans avec le Conseil canadien de développement social pour la gestion du Programme de contestation judiciaire, qui permet d'accorder une aide financière aux personnes et aux groupes admissibles qui cherchent à faire préciser par les tribunaux les droits garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés* ou par d'autres dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1982* en matière de langues officielles et d'égalité. En 1986-1987, 1 248 600 \$ ont été fournis au Conseil pour couvrir ses dépenses.

En 1986-1987, la troisième Bourse Bora Laskin pour les recherches sur les droits de la personne a été attribuée à Joy Cohnstaedt. Cette bourse est décernée par le Ministère et administrée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. D'une valeur pouvant atteindre 45 000 \$,

cette bourse a été créée pour encourager la recherche multidisciplinaire et interdisciplinaire et l'avancement des connaissances dans le domaine des droits de la personne au Canada, tant dans les domaines des arts, des sciences humaines et des sciences sociales que dans ceux du journalisme et du droit. Mme Cohnstaedt, qui est sous-ministre de la Culture, du Patrimoine et des Loisirs au gouvernement du Manitoba, peut

ainsi se consacrer à temps plein à un projet de recherche intitulé *Les droits de la personne et les activités culturelles au Canada*, qui se veut une étude des obstacles systémiques et institutionnels à la participation de certains éléments de la population aux activités et aux programmes culturels parrainés par les ministères et les organismes fédéraux.

# Langues officielles

## Promotion des langues officielles

Ce programme a pour objectifs de favoriser et d'appuyer l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, soit la communauté anglophone du Québec et les communautés francophones dans le reste du pays; de développer chez les Canadiens une meilleure compréhension et l'appréciation de la dualité linguistique du Canada; et d'aider les administrations provinciales, territoriales et municipales ainsi que les organismes sans but lucratif à tenir compte davantage de cette dimension nationale et à offrir des services dans les deux langues officielles.

En 1986-1987, 922 subventions et contributions d'une valeur globale de 26 millions de dollars ont été versées au titre de la promotion des langues officielles, ce qui représente une réponse favorable à plus des deux tiers des demandes reçues des diverses régions du Canada.

Ces subventions et contributions ont été accordées à divers organismes, à savoir :

- des associations représentant les communautés de langue officielle en situation minoritaire, qui œuvrent à faire reconnaître leurs droits et s'emploient à obtenir des services que ne leur offrent pas, dans leur langue, les institutions et organismes canadiens;
- des administrations provinciales, territoriales et municipales afin de leur permettre d'améliorer la qualité des services offerts aux communautés de langue officielle en situation minoritaire en élargissant leurs programmes ou en créant de nouveaux services;
- des associations vouées à la promotion de l'apprentissage de la seconde langue officielle, de l'égalité des deux langues officielles et de la reconnaissance des droits linguistiques, ainsi

que des organismes sans but lucratif qui veulent faire usage des deux langues officielles dans leurs activités.

Au cours de l'année, le Ministère a procédé à un examen des propositions de réforme relatives à la politique des langues officielles, qui doivent être présentées au Parlement au début de l'année financière 1987-1988. Cet examen a été effectué de concert avec le ministère de la Justice et le Conseil du Trésor, et a donné lieu à des consultations entre autres avec des représentants des groupes minoritaires de langue officielle et le Commissaire aux langues officielles. Ce travail a consisté notamment à formuler des modifications importantes à l'égard de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que des nouveaux règlements à l'appui et à élaborer des mesures pour encourager l'utilisation des deux langues officielles dans la société canadienne.

Le Ministère a continué de jouer un rôle important en ce qui concerne la promotion des langues officielles, l'appui financier aux communautés de langue officielle et la coordination de l'action fédérale dans ce domaine. Il a également consulté les représentants des secteurs public et privé pour déterminer de quelles façons ces derniers pourraient accroître leur participation à la politique des langues officielles du Canada. En outre, le Ministère a entamé des discussions avec certaines provinces pour encourager la collaboration intergouvernementale, afin que des services provinciaux et municipaux puissent être fournis dans la langue de la minorité de langue officielle. Des fonds supplémentaires ont été affectés à cette fin.

## Services

En vertu des lois pertinentes et des règles et règlements du Conseil du Trésor, le **Bureau des traductions** est chargé d'assurer les trois principaux services linguistiques : la traduction, l'interprétation et la terminologie. Ces services



Services de traduction en région

sont offerts au Parlement (Sénat et Chambre des communes et leurs comités), aux tribunaux fédéraux et à quelque 150 ministères, commissions et organismes fédéraux.

La **traduction** fournit des services dans les deux langues officielles et dans une soixantaine d'autres langues. Les traductions portent sur tous les aspects de l'activité gouvernementale, allant des aliments et de l'agriculture aux télécommunications et à la météorologie.

Les équipes de traduction sont détachées auprès d'une cinquantaine de clients. Ces équipes, dont la taille varie selon les besoins, se retrouvent dans toutes les régions du pays. Les équipes des services centraux sont chargées de la traduction de textes scientifiques et techniques, ainsi que de textes dans d'autres domaines selon les besoins.

Au cours de 1986-1987, la productivité a continué d'augmenter. Les équipes de traduction ont traduit environ 266 millions de mots, dont 93 p. 100 d'une langue officielle dans l'autre; la traduction des 7 p. 100 restants, soit 20 millions de mots, a été faite par les services multilingues. Plus de 80 p. 100 des traductions ont été effectuées par le personnel du Bureau et près de 20 p. 100 par des pigistes. Pour la traduction seule, le Bureau avait à sa disposition 1 150 traducteurs, commis, dactylographes et cadres, et il a affecté 7,2 millions de dollars à des marchés de services en traduction. Le service de traduction occupait la majeure partie des ressources humaines du Bureau (80 p. 100) et de son budget de fonctionnement.

Pour compenser les réductions des ressources humaines, la taille et la composition des équipes de traduction détachées auprès des clients ont été révisées, et une réorganisation, qui place presque toutes les activités de traduction sous l'autorité d'un directeur général, sera terminée en avril 1987. Entre temps, les clients ont été encouragés à préparer des textes administratifs plus courts et plus simples dans la langue du destinataire, et en même temps à avoir recours aux conseils linguistiques que leur offrent d'autres directions du Bureau, notamment la Terminologie et le service de renseignements téléphonique SVP.

Dans le cadre d'un plan visant à améliorer les méthodes de gestion du Bureau des traductions, le Système d'information opérationnelle (SIO) a été mis en exploitation et il est utilisé depuis le mois de septembre par 90 services dans tout le Canada. Le SIO intègre les systèmes manuels et les données existantes et facilite l'accès à ces données aux membres du personnel du Bureau des traductions pour la gestion de leur travail quotidien, et aux cadres supérieurs pour contrôler les activités.

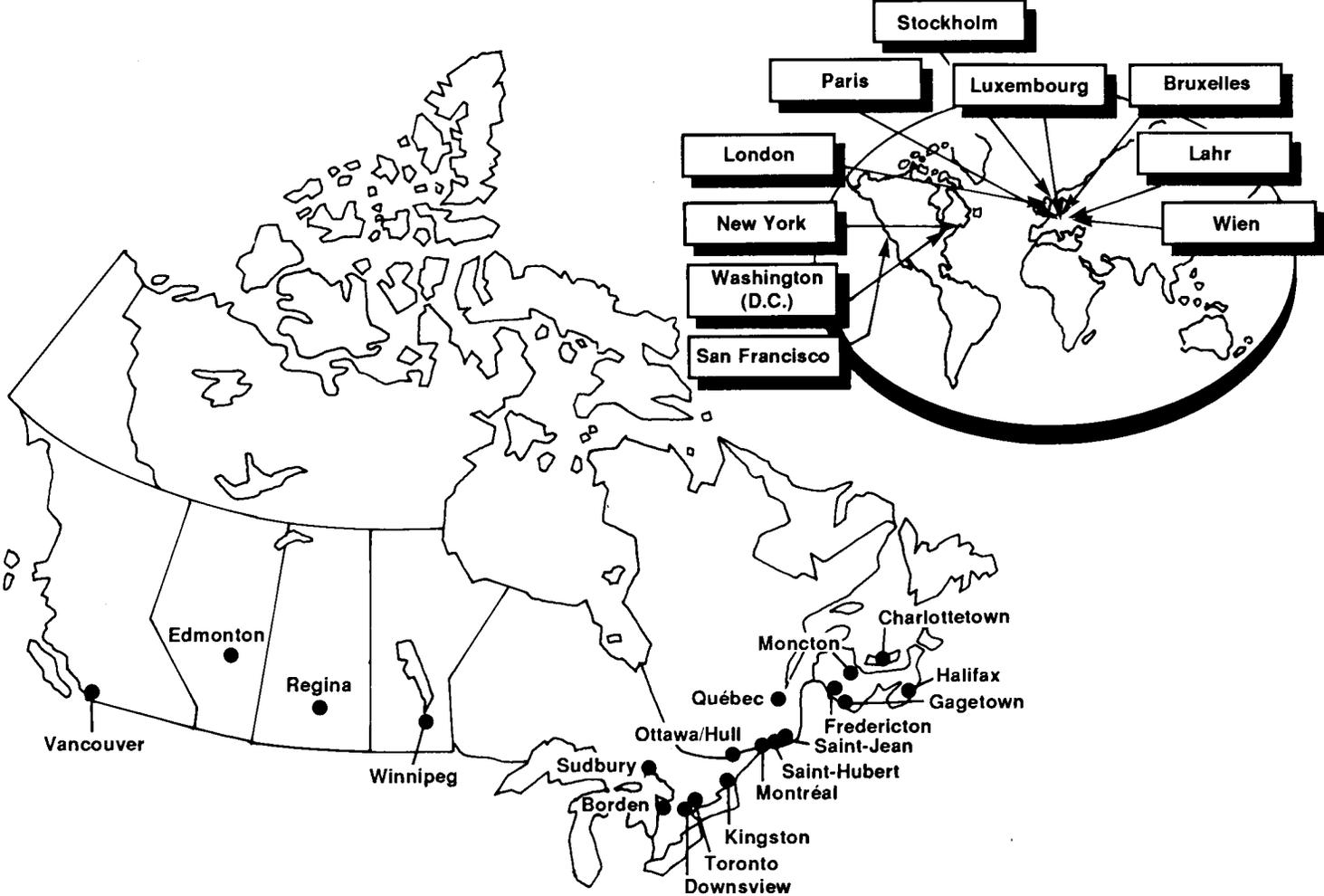
Le Ministère, qui est un pionnier de la traduction automatique et de la traduction assistée par ordinateur, a entrepris, en collaboration avec le ministère des Communications, une étude, qui doit être terminée en 1987-1988, pour définir les caractéristiques d'un poste de travail adapté aux besoins des traducteurs et mettre au point un prototype. Également en collaboration avec le ministère des Communications, le Ministère a amorcé une étude de marché de la rentabilité de cette méthode pour les chercheurs et les milieux d'affaires.

L'**interprétation** assure des services d'interprétation, simultanée ou consécutive, en langues officielles, des services multilingues et un service d'interprétation gestuelle qui aide les fonctionnaires fédéraux à communiquer avec les quelque 300 000 Canadiens malentendants.

Le service a assuré 16 587,5 jours d'interprétation, dont 14 184 dans les langues officielles et 1 578 en langues autres que le français et l'anglais, ainsi que 825,5 jours d'interprétation gestuelle. Environ 49 p. 100 de ce travail est effectué à contrat par des interprètes du secteur privé.

Le Bureau a continué de fournir des services d'interprétation à son principal client, le Parlement, ainsi qu'aux comités du Cabinet, au Premier ministre, au Gouverneur général et aux délégations commerciales et culturelles étrangères. Le programme de formation des interprètes a été poursuivi afin de maintenir la qualité du service dans les activités à caractère public, comme les débats télévisés et les escortes officielles auprès des délégations étrangères.

# RÉSEAU DE TERMINAUX - TERMINAL NETWORK



La terminologie assure des services de recherche et de renseignements téléphoniques. Les services de recherche uniformisent les termes et diffusent l'information terminologique par le truchement de la banque de données du Ministère qui est accessible au moyen de 293 terminaux. À la fin de l'exercice financier, le nombre des fiches en banque était de 877 000, soit 42 000 de plus que l'année précédente.

Le service de recherche a également entrepris des projets en collaboration avec des organismes extérieurs, en particulier le Conseil de recherches médicales du Canada et le Centre international des grands projets (Montréal). Il a aidé le comité d'organisation des Jeux olympiques en publiant un lexique des sports d'hiver. Il a également fourni une aide dans les deux langues officielles au Programme national de l'administration de la justice en effectuant de la recherche et en établissant des lexiques terminologiques.

SVP, le service de renseignements téléphoniques, a répondu à 65 000 demandes de renseignements terminologiques et à 15 000 demandes de renseignements linguistiques, les utilisateurs étant les traducteurs et les autres fonctionnaires fédéraux, ainsi que des traducteurs et des rédacteurs de l'extérieur de la Fonction publique.

Le Bureau a publié 12 nouveaux volumes, notamment le *Vocabulaire du droit des biens (Vol. 1)*, en collaboration avec l'Association du Barreau canadien, et le *Cahier de terminologie des industries graphiques*. Il a également publié divers documents didactiques, en particulier les fiches *Repères — T/R*, qui traitent des difficultés courantes de traduction et de langue, le *Vade-mecum linguistique* et *The Canadian Style: A Guide to Writing and Editing*, ouvrage dont 17 000 exemplaires ont été vendus en 16 mois. Une autre publication, l'*Actualité terminologique*, qui fait le point sur diverses questions touchant la terminologie, la linguistique, la documentation et les disciplines connexes, a continué de paraître régulièrement.

Le Bureau des traductions a participé aux assemblées annuelles de diverses associations professionnelles de traducteurs et interprètes et à de nombreuses conférences à l'étranger, comme Expolangues 1987 à Paris et Sedifrales VI à Buenos Aires, et a en outre reçu des stagiaires en traduction, terminologie et interprétation venus de nombreux pays, dont le Cameroun, le Vanuatu, le Mexique, la Côte d'Ivoire, le Koweït, la France, les Pays-Bas et divers pays latino-américains. Simultanément, des échanges de traducteurs avec la République fédérale d'Allemagne ont été organisés en 1986. Le Bureau a également collaboré avec la province de l'Ontario à la formation du premier service permanent d'interprétation juridique pour les tribunaux ontariens, et s'est occupé de la mise en place d'installations pour l'interprétation simultanée aux Territoires du Nord-Ouest.

Le Bureau a accueilli le Secrétaire permanent de l'Académie française, entrepris un projet d'échange de spécialistes avec la République de Chine, et participé activement aux travaux de l'un des plus importants comités techniques de l'Organisation internationale de normalisation, TC97. Un représentant canadien préside le premier sous-comité, dont le mandat est de normaliser le vocabulaire de l'informatique. Pour faire suite aux travaux du Sommet de la francophonie de février 1986, le Bureau a également participé à la création d'un centre international de néologie scientifique et technique en français, qui présentera un lexique sur les pluies acides et un répertoire des besoins néologiques au deuxième Sommet, qui se tiendra à Québec en septembre 1987.

# Multiculturalisme

Le rôle du Ministère en ce qui concerne le multiculturalisme est de favoriser l'égalité des chances à tous les Canadiens sur les plans économique, social, politique et culturel.

Les principes d'égalité, de communauté et de diversité sont appliqués aux objectifs poursuivis dans trois secteurs généraux :

*La société canadienne* : encourager, chez tous les Canadiens, la connaissance et la compréhension de la diversité qui caractérise la société canadienne, et susciter des changements au sein des institutions canadiennes (observance de la loi, santé, aspects juridiques, éducationnels et culturels, entre autres) afin qu'elles répondent plus adéquatement aux besoins de tous les Canadiens;

*Le patrimoine canadien* : encourager la sauvegarde du patrimoine pour s'assurer que la vie culturelle du Canada soit riche et dynamique grâce à l'apport de tous les Canadiens, et que l'identité distinctive du Canada et ses institutions culturelles reflètent fidèlement le patrimoine de tous les Canadiens;

*La participation* : aider les membres des divers groupes ethnoculturels et raciaux à participer pleinement à la vie de la société canadienne.

L'aide financière et technique permet aux Canadiens, individuellement et collectivement, de contribuer à ces objectifs et de mettre sur pied les mécanismes et les lignes de conduite nécessaires pour les réaliser. L'aide peut être accordée à divers genres de demandeurs : les organisations sans but lucratif représentant des collectivités ou des groupes ethnoculturels particuliers; les organisations ou regroupements multiculturels et multiethniques; les comités de coordination, coalitions, etc; les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire, tels les universités, les collèges, les instituts professionnels et techniques; les associations universitaires;

les personnes qui sont des résidents du Canada et qui sont appuyées par des organisations ou des institutions communautaires reconnues ou qui sont des autorités reconnues dans un domaine particulier; des maisons d'édition canadiennes indépendantes et d'autres institutions ou organisations.

Diverses activités qui se sont déroulées au cours de l'année ont eu un effet immédiat et à long terme sur l'évolution du multiculturalisme au Canada. Il y a eu notamment :

- des mesures pour intégrer davantage le multiculturalisme aux activités de tous les secteurs du Ministère et une plus grande reconnaissance, au sein de l'administration fédérale, du fait que le multiculturalisme est une politique qui s'applique à tous les secteurs de l'administration;
- une augmentation importante du nombre des nominations de personnes issues des communautés culturelles à des postes clés au sein de l'administration fédérale;
- la tenue en avril 1986 d'une conférence nationale, «Le multiculturalisme, une bonne affaire», portant sur certains des aspects économiques du multiculturalisme;
- des consultations avec les provinces au sujet de l'avenir du Festival du patrimoine canadien et de l'analyse du recensement;
- le renouvellement d'un crédit de 1,8 million de dollars pour continuer à donner suite aux recommandations du rapport du Comité parlementaire spécial sur la participation des minorités visibles à la société canadienne, *L'égalité ça presse !*
- l'élaboration par le Comité permanent du multiculturalisme d'un rapport sur la politique du multiculturalisme;

- l'analyse des recommandations présentées par les groupes communautaires et la formulation de propositions pour établir les orientations d'une nouvelle politique nationale et rédiger une nouvelle loi sur le multiculturalisme;
- recommandations présentées au secrétaire d'État du Canada par le Conseil canadien du multiculturalisme.

### **Conseil canadien du multiculturalisme**

Les 65 membres du Conseil canadien du multiculturalisme, qui est le principal organisme qui conseille le secrétaire d'État du Canada dans son rôle de ministre responsable du multiculturalisme, ont tenu des réunions au niveau de l'exécutif, des régions et des comités. Ils ont concentré leurs études sur les médias, les disparités régionales, les immigrantes et les services de santé, la sauvegarde de la culture, le multiculturalisme et les entreprises, et la future loi sur le multiculturalisme.

### **Programmes culturels et communautaires**

Le **Programme d'aide aux groupes** appuie la création et les activités d'organisations communautaires visant à répondre aux besoins et aux aspirations des groupes qu'elles représentent. Parmi les organisations nationales qui ont reçu des subventions pour assurer leur fonctionnement, citons le Conseil national des Canadiens d'origine chinoise, le Congrès national des Italo-Canadiens, la fédération nationale vietnamienne, le Congrès germano-canadien et le Congrès juif du Canada. Le Ministère a également fourni de l'aide financière à des organisations ethnoculturelles locales et régionales dans tout le pays pour les aider à répondre aux besoins de leur collectivité en matière de développement.

Le **Programme de participation civique et communautaire (PPCC)** a été créé dans le but de remplacer le **Programme d'intégration culturelle**. Le nouveau programme visera à mieux répondre aux besoins d'une aide financière supplémentaire et de financement à long terme, exprimés par les organismes offrant des services aux immigrants. Ce programme survient à un moment où les organismes à l'œuvre dans certaines régions ont de plus en plus de mal à satisfaire à la demande.

Parmi les autres initiatives nationales pour lesquelles du financement a été accordé, citons la mise sur pied d'un groupe de travail pour étudier les problèmes de santé mentale que connaissent les immigrants et les réfugiés, et la conférence nationale annuelle sur l'enseignement de l'anglais langue seconde, qui s'est tenue à Vancouver en mars.

Le Ministère a continué de venir en aide aux immigrantes, aux réfugiées et aux femmes membres de minorités visibles dans le cadre de projets de développement communautaires et d'initiatives gouvernementales visant à faciliter l'intégration à long terme de ces groupes.

Au sein du gouvernement fédéral, le Ministère (Multiculturalisme et Programme de promotion de la femme) a continué de participer avec Condition féminine Canada, Santé et Bien-être social Canada, Emploi et Immigration Canada et Travail Canada, aux travaux du comité interministériel chargé d'examiner les recommandations formulées par les participantes à la réunion de juin 1985 avec des représentantes d'organisations d'immigrantes et de femmes membres des minorités visibles. De plus, le Comité national d'action des immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible a reçu une aide pour convoquer une réunion en septembre, des ministres (ou de leurs représentants) du Secrétariat d'État, d'Emploi et Immigration Canada, de Santé et Bien-être social Canada et de Condition féminine Canada avec des représentantes des immigrantes et des femmes membres des minorités visibles afin d'examiner les progrès réalisés en ce qui concerne les recommandations présentées en juin 1985.

Au niveau communautaire, une aide financière a été accordée au Comité national du suivi sur les femmes immigrantes pour lui permettre d'organiser une deuxième conférence nationale sur les immigrantes et les femmes appartenant aux minorités visibles, qui s'est tenue en novembre. L'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible a été formée lors de cette conférence. Du financement a été accordé pour les activités de développement de la nouvelle organisation.

Ces initiatives ont servi à mieux sensibiliser les différents ministères fédéraux aux obstacles sociaux et économiques que doivent surmonter les immigrantes et les femmes membres de minorités visibles, et ouvert la voie à une action plus efficace des ministères fédéraux dont les activités touchent les femmes.

**Le Programme de communications interculturelles** finance plus de 50 organisations multiculturelles et multiraciales bénévoles, dans le but de favoriser une meilleure compréhension entre les différentes cultures. Dans de nombreuses villes, ces organisations regroupent l'ensemble des organismes œuvrant dans le domaine du multiculturalisme, et visent principalement à promouvoir le développement interculturel. Un projet d'aide au multiculturalisme réalisé sur une période de deux ans en collaboration avec Centraide, une organisation bénévole communautaire, a bénéficié d'une subvention de 60 000 \$. C'est un exemple d'initiatives de développement interculturel réalisées avec la participation d'organisations établies.

En outre, le Conseil ethnoculturel du Canada a reçu 164 500 \$ pour son fonctionnement et ses activités.

**Le Programme des études ethniques canadiennes** appuie la recherche en sciences humaines, en sciences sociales, en communication, en beaux-arts, qui porte sur des aspects importants du pluralisme culturel dans la société canadienne. Le programme comporte cinq volets : la recherche sur les groupes ethniques, l'accueil de conférenciers, l'aide à la création de chaires d'études ethniques, les bourses de recherche multiculturelle et des conférences sur les études ethniques au Canada.

Au nombre des activités, citons la création d'une chaire d'études sur la culture sikh et la langue et la littérature penjabi à l'Université de la Colombie-Britannique; l'attribution de bourses de recherche à des universitaires et le financement d'une trentaine de projets de recherche ou de conférences, dont celle qui s'est tenue à Baddeck, en Nouvelle-Écosse, en octobre, et qui s'intitulait «Ethnicity, Oral Testimony and The World of Work», et des projets de recherche comme «Pra-

tiques d'intervention et minorités ethniques au Québec» et «Development of a Cognitive Assessment of Learning Potential for Ethnic Minorities».

Le programme a également permis de produire une publication intitulée *Répertoire des publications ethniques du Canada : journaux, périodiques, bulletins d'information*.

**Le Programme d'édition et de publication** a contribué à financer des projets de rédaction, de recherche, de traduction, de publication et de promotion qui viennent enrichir le fonds de la documentation existante sur le multiculturalisme au Canada.

Un nouvel élément du programme, entré en vigueur au cours de l'année financière, accorde de petites subventions pour la production des grandes lignes ou de chapitres échantillons d'ouvrages en anglais ou en français, afin que les auteurs puissent présenter leur travail à des maisons d'édition reconnues.

Parmi les nombreux projets ayant bénéficié d'une aide, mentionnons une série de lectures à l'Université d'Ottawa, qui faisait partie d'un cours expérimental de premier cycle de littérature des cultures minoritaires au Canada; une conférence d'écrivains italo-canadiens organisée par la Société du centre culturel italien de Vancouver, et la publication de *Histoire d'immigrées : Itinéraires d'ouvrières colombiennes, grecques, haïtiennes et portugaises de Montréal*, par les Éditions Boréal Express, *The German Canadians 1750-1937: Immigration, Settlement and Culture*, par Jespersion Press, *Kurelek: A Biography* du professeur Patricia Morley, par Macmillan Canada et *Les communautés culturelles du Québec* de Yuri Oryschuk, une étude sur l'immigration et la vie de 10 communautés culturelles du nord de l'Europe venues s'établir au Québec.

En octobre, a eu lieu à la Bibliothèque nationale la première d'une série de lectures annuelles faites par des écrivains canadiens des cultures minoritaires. La lecture inaugurale pour la série était : «Unchartered Territory/Territoire peu connu», faite par l'écrivain de renom Henry Kreisel, auteur de *The Almost Meeting, The Betrayal, et The Rich Man*.

**Le Programme d'épanouissement culturel** encourage et appuie l'enseignement des langues ancestrales au Canada. Au cours de l'année, il a permis de financer l'inscription d'environ 120 000 élèves appartenant à 62 groupes ethnoculturels différents.

Le programme a également accordé une aide pour la tenue de colloques et de conférences sur des questions touchant les langues ancestrales. Un des plus importants colloques, qui a eu lieu en novembre, a été parrainé par le Centro Scuola e Cultura Italiana à Toronto. Huit cents professeurs de langues ancestrales, de directeurs d'école, d'administrateurs et de chercheurs y ont assisté.

Le programme a également financé le projet «ELLE» (éducation logique linguistique élémentaire), une série de 21 manuels de formation linguistique et 50 blocs de programmes pédagogiques pour l'enseignement de l'italien.

L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario a reçu des fonds pour organiser une importante conférence nationale, qui se tiendra en janvier 1988 à Toronto, sur l'enseignement des langues ancestrales où l'on étudiera, entre autres, la question de la reconnaissance d'aptitude professionnelle des enseignants de langues ancestrales.

Le programme a également permis l'élaboration d'une vaste gamme de supports pédagogiques avec contenu canadien, dont une série de vidéos sur les langues ancestrales à l'Université Simon Fraser, un disque de chansons pour enfants en arménien, un dictionnaire d'ukrainien pour les enfants, et un programme informatique de langues ancestrales destiné à la communauté chinoise du Canada.

**Le Programme des arts de la scène et des arts plastiques** fait connaître davantage les communautés ethnoculturelles au moyen de films, de vidéos, de pièces de théâtre et de manifestations d'art populaire.

Le point saillant de l'année a été la production «Out of the Everywhere/Voyage au cœur du récit», présentée à Expo 86, subventionnée par le programme, et dans laquelle des Canadiens de différentes cultures parlaient d'eux-mêmes. À travers l'art, la musique, la danse ou la narration, des conteurs comme Ted Harrison, le percussionniste Yaya Diallo, Canadien originaire du Mali,

le folkloriste acadien Donat Lacroix, le danseur classique indien Menaka Thakkar et le scientifique Igor Mekjavic ont ainsi eu l'occasion de parler de leur vie et de leur travail. Les représentations étaient données six jours par semaine durant les 22 semaines de l'Expo.

Le «1986 Canadian Heritage Festival Showcase of Dancers» était également présent à Expo 86. Financé conjointement par le programme et le gouvernement de la Colombie-Britannique, il s'agissait d'un spectacle de chansons, de danses et de musiques traditionnelles de 24 groupes ethnoculturels canadiens.

Les projets de films subventionnés comprenaient *In the Shadow of the Tower*, une anthologie dramatique multiculturelle en 15 parties pour la télévision réalisée par Paul da Silva; *Les enfants d'ailleurs*, une série d'émissions de télévision pour les jeunes téléspectateurs québécois portant sur les origines ethniques des enfants; et *It's In the Family*, documentaire sur le patrimoine multiculturel de Toronto raconté à travers l'histoire de ses entreprises familiales.

Le festival annuel de l'Association nationale du théâtre multiculturel s'est tenu au Harbourfront à Toronto et à cette occasion, des troupes de théâtre communautaires de groupes ethnoculturels variés ont donné des représentations.

### **Initiatives prises par des organismes culturels fédéraux**

Parmi les autres faits importants survenus dans le secteur du multiculturalisme, il faut citer les initiatives prises par les organismes culturels fédéraux. À la suite du dépôt du rapport Caplan-Sauvageau, des consultations ont été entreprises pour déterminer le mécanisme le plus approprié pour s'assurer que le multiculturalisme soit reflété dans tout le système de radiotélédiffusion du Canada. Des démarches préliminaires ont également été entreprises en vue de l'organisation d'une conférence nationale sur le tourisme et la culture en 1987-1988.

La première tournée nationale de films sur le multiculturalisme, «Donnant, donnant : le cinéma et le multiculturalisme», s'est déroulée avec succès et la préparation d'une deuxième tournée, qui doit commencer en avril 1987, a été entreprise.

## **Le multiculturalisme dans l'enseignement**

**Le Programme du multiculturalisme dans l'enseignement** vise à produire des changements institutionnels dans les systèmes d'éducation, afin qu'ils répondent mieux au pluralisme culturel de la clientèle scolaire. Les principaux objectifs de ce programme d'aide sont d'accroître chez les enseignants et les élèves la compréhension et la connaissance de la réalité multiculturelle et multiraciale du Canada, de développer chez les enseignants et les élèves une compréhension et une fierté de leur propre identité ethnoculturelle et de mieux faire accepter l'identité et le patrimoine des autres dans la société canadienne.

Étant donné les compétences différentes des gouvernements provinciaux et fédéral dans le domaine de l'éducation, les objectifs multiculturels fédéraux sont poursuivis principalement par le biais des organisations professionnelles et des organisations bénévoles qui se vouent à l'enseignement. La participation du gouvernement fédéral dans les systèmes d'enseignement portait sur l'aide financière et l'appui à l'élaboration de matériel pédagogique, à l'amélioration de l'information, à l'animation communautaire (accès à la prise de décision) et à la recherche appliquée en matière pédagogique. En 1986-1987, le Ministère a apporté une aide au développement de la recherche et à la mise au point de matériel pédagogique, ainsi qu'à la production de matériel et à la tenue de séminaires visant à encourager la formation des enseignants. Par exemple une aide a été fournie pour la tenue au Québec d'un colloque, «Jalons pour une approche critique de la formation interculturelle des intervenants scolaires», et la préparation de guides pour les enseignants auxiliaires dans les domaines des études sur la famille et de l'éducation physique, au niveau secondaire.

Le Ministère a également accordé une aide importante au Conseil canadien pour l'enseignement multiculturel et interculturel (CCEMI), organisation regroupant des enseignants de tout le Canada qui s'intéressent à l'enseignement multiculturel. Le CCEMI est une fédération d'associations provinciales et territoriales dont l'objectif est de favoriser le multiculturalisme dans l'enseignement. À l'automne 1986, le Ministère a fourni une aide technique et financière pour la tenue de conférences dans les Territoires du Nord-Ouest,

en Alberta et en Colombie-Britannique. Il a continué à accorder une aide pour l'élaboration de matériel pédagogique axé sur le multiculturalisme, notamment la production de guides à l'intention des enseignants, des travailleurs et travailleuses en garderie, des parents et des groupes communautaires, comme *Education Through Children's Literature* et *Multiculturalism Education Through Art*.

Des rapports ont été entretenus au niveau international avec des organisations comme l'OCDE et l'UNESCO. Le Ministère était représenté à Malte à l'atelier du Conseil de l'Europe sur l'élaboration du programme d'études postsecondaires. Cette manifestation a réuni des enseignants du monde entier qui s'intéressent à l'enseignement multiculturel et leur a fourni les informations pertinentes sur les préoccupations et les initiatives fédérales et les a mis en rapport avec des enseignants canadiens de toutes les régions du pays.

## **Relations interraciales**

Des progrès ont été réalisés dans le domaine des relations interraciales. L'aide financière et technique fournie pour la mise en œuvre de projets d'organisations communautaires portant sur les relations interraciales, a eu une influence positive sur le changement des attitudes et le comportement social. Le Ministère a continué d'aider l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) à mettre en application les principales recommandations concernant le recrutement de membres de minorités par les services de police, les méthodes de formation interculturelle et les moyens de renforcer la liaison entre les services de police et les minorités. Parmi les nouvelles initiatives, citons notamment l'élaboration de lignes de conduite portant sur le recrutement de membres des minorités par les services de police, créées par un groupe de travail de Toronto composé de représentants de la police et des communautés multiculturelles; les colloques réunissant des représentants régionaux de la police et des minorités en Colombie-Britannique et au Québec; la formation d'un comité national de liaison entre la police et les communautés multiculturelles, composé de chefs de police et de représentants des communautés; la mise sur pied de programmes expérimentaux de recrutement de membres des minorités dans la région des Maritimes ainsi qu'au Québec, et la publication d'une

nouvelle brochure, *La main tendue - Initiatives de rapprochement police-minorité au Canada*.

La province de l'Alberta a reçu un financement partiel pour deux programmes de formation interculturels destinés aux gestionnaires des secteurs public et privé, offerts à l'Alberta Institute of Multicultural Resource Development.

La Fédération canadienne des municipalités a reçu une aide pour établir un comité national d'action sur les relations interraciales et préparer un manuel visant à aider les municipalités à élaborer des lignes de conduite et des programmes pour améliorer les relations interraciales.

La Fondation canadienne des droits de la personne a reçu un appui financier pour la préparation, à l'intention de ceux qui appliquent, interprètent et mettent en œuvre les lois, une série de colloques régionaux sur la base juridique du multiculturalisme et l'incidence, sur le droit canadien, de l'article 27 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Une base de données pour l'ensemble du Canada et un guide annoté de la documentation et des programmes sur les relations interraciales et la formation interculturelle sont en cours d'élaboration. Ils seront utiles aux chercheurs et aux personnes œuvrant dans le domaine des relations interraciales.

Le Ministère dirige un comité interministériel qui surveille la mise en œuvre des lignes de conduite du Conseil du Trésor sur la représentation des minorités visibles et ethniques et des peuples autochtones dans les communications gouvernementales.

### **Politiques, recherche et analyse**

Une grande partie du travail de la **Direction des politiques et de l'analyse** est de surveiller l'élaboration des politiques et des programmes fédéraux relatifs au multiculturalisme et de faire des représentations en cette matière auprès des autres organismes fédéraux.

Elle a joué un rôle important dans l'organisation de la conférence «Le multiculturalisme, une bonne affaire», tenue à Toronto en avril. La conférence a

principalement porté sur l'accès à l'économie et l'égalité des chances en tant que nouvel élément de la politique fédérale en matière de multiculturalisme. À la suite de la conférence, le Bureau des petites et moyennes entreprises du ministère de l'Expansion industrielle régionale a consulté les groupes communautaires et les entreprises au sujet des besoins des petites entreprises, et une révision de la politique est actuellement en cours. En outre, la Banque fédérale de développement (BFD) a travaillé avec les chambres de commerce locales à encourager l'utilisation des possibilités économiques des entreprises ethnoculturelles. Les bureaux régionaux de la BFD œuvrent maintenant de concert avec les entreprises ethnoculturelles à améliorer l'accès de leurs membres aux programmes fédéraux. Emploi et Immigration Canada a entrepris à partir des travaux préparatoires à la conférence, une étude sur les immigrants et les travailleurs autonomes, et le ministre responsable du tourisme et le ministre du Commerce international ont examiné les moyens d'améliorer leurs liaisons avec la communauté et les associations des entreprises ethnoculturelles.

La Direction a poursuivi son examen en profondeur de la politique existante en matière de multiculturalisme et son analyse de l'apport des communautés ethniques, en vue d'élaborer des propositions pour une nouvelle politique qui sera plus adaptée aux besoins de la société canadienne d'aujourd'hui.

La Direction s'est intéressée d'une façon particulière à l'interrelation entre le développement des communautés ethniques et leur intégration. Diverses études ont été commandées ou publiées, notamment *Coup d'œil sur la littérature traitant du développement et de l'intégration des minorités ethnoculturelles*; *Indicateurs statistiques de l'intégration des communautés ethnoculturelles dans la société canadienne*; et *Profil des Canadiens qui ne parlent ni le français ni l'anglais*.

En réponse à la recommandation 5 du rapport *L'Égalité ça presse!*, une étude de faisabilité a été effectuée pour la mise sur pied d'une base de données nationale sur les relations interraciales et d'un système de communication informatisé.

D'autres travaux ont été entrepris, dont une base de données concernant les recommandations des communautés ethniques; les apports d'éminents Canadiens d'origine autre que britannique ou française; un livret contenant des renseignements factuels sur les communautés culturelles du Canada; un calendrier des événements d'importance pour les différentes communautés; les étapes de l'évolution de l'attitude du Canada à

l'égard du pluralisme culturel; et le matériel didactique pour les nouveaux membres du personnel.

Des discussions ont aussi été engagées avec les provinces sur des projets conjoints fédéraux-provinciaux d'analyse des statistiques du Recensement de 1986 sur les aspects multiculturels et multiraciaux de la société canadienne.

# Opérations régionales

Le rôle des Opérations régionales est de gérer les programmes du Ministère dans toutes les régions du pays en tenant compte des besoins particuliers de chaque région. Le Ministère s'efforce de décentraliser ainsi le plus possible ses opérations afin de répondre aux priorités propres à chaque région.

Au cours de l'année 1986-1987, le Ministère a ainsi dispensé des services au public dans tout le Canada par le biais d'un réseau de neuf bureaux régionaux, 16 bureaux locaux, sept services de traduction et 30 bureaux d'enregistrement de la citoyenneté. Près de 20 p. 100 des quelque 3 000 employés du Ministère travaillent dans les régions.

En vertu d'ententes conclues avec les divers programmes du Ministère, les Opérations régionales ont entrepris différentes activités pour appliquer les programmes du Ministère. En 1986-1987, par exemple, les Opérations régionales ont assuré la gestion des activités liées à la promotion et à l'octroi de la citoyenneté, notamment les activités des cours de la citoyenneté canadienne, et la gestion des subventions et contributions accordées à des associations provinciales et locales. En 1986-1987, les bureaux régionaux ont octroyé 3 645 subventions et contributions représentant une valeur globale de 62 247 127 \$ à divers groupes, leurs services de traduction ont traduit plus de 12 millions de mots dans dix régions et leurs bureaux de la citoyenneté ont traité 90 735 demandes de naturalisation et 40 777 demandes de certificats de citoyenneté.

Les Opérations régionales ont consacré des efforts particuliers à la promotion des programmes du Secrétariat d'État, par le biais de consultations et d'échanges continus avec les principaux groupes clients, par l'organisation de visites ministérielles et la tenue de journées d'accueil ou de kiosques d'information lors d'événements publics. Au cours

de 1986-1987, les préparatifs en vue du 40<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur la citoyenneté canadienne*, en 1987, ont compté parmi les activités importantes.

**La Région du Pacifique** (qui dessert la Colombie-Britannique et le Yukon) a connu une année particulièrement intéressante en raison d'Expo 86. Trois événements ont été soulignés le 1<sup>er</sup> juillet à Vancouver : la Fête du Canada, le centenaire de Vancouver et Expo 86. Il y a eu deux visites royales : Leurs Altesses Royales le prince et la princesse de Galles ont ouvert Expo 86 et la princesse Margaret y a fait une visite dans le courant de l'été.

Cette année a été la première année du Programme de participation des personnes handicapées (PPPH). À l'automne de 1986, des consultations ont eu lieu avec des représentants des groupes de personnes handicapées à Vancouver afin de cerner les questions importantes concernant les personnes handicapées et aider à l'organisation administrative des associations de personnes handicapées.

Parmi les activités menées dans les autres domaines, mentionnons notamment : le financement d'un projet conjoint sur les relations interraciales auquel participent un comité d'autochtones et le Comité pour la justice raciale; une aide à 140 sociétés privées qui offrent une instruction dans les langues ancestrales à 10 000 élèves; l'organisation de consultations sur l'éducation des adultes, comportant la participation de représentants des entreprises, des syndicats, des médias, du monde de l'éducation et des organismes communautaires; des interventions soutenues en matière de violence faite aux femmes et de développement économique; le financement, conjointement avec la Banque fédérale de développement et les ministères provinciaux du Travail et de l'Expansion économique, d'une

première conférence très fructueuse sur les Femmes et la propriété des entreprises; la mise au point de nouveaux documents pédagogiques sur la *Charte canadienne des droits et libertés* et des travaux entrepris en collaboration avec des enseignants et des associations des droits de la personne, sur l'institutionnalisation des études sur les droits de la personne; la poursuite des pourparlers avec le gouvernement du Yukon en vue de la reconnaissance des langues officielles et, en Colombie-Britannique, des efforts particuliers pour améliorer la prestation de services en langue française dans le système judiciaire.

**La Région de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest** a préparé et promu la Semaine de la citoyenneté, qui a connu un franc succès compte tenu d'une grande participation du public, de la diversité des groupes participants et de la bonne collaboration des associations, des institutions et des gouvernements qui y ont participé.

En outre, le bureau régional a participé aux programmes de bilinguisme des Territoires du Nord-Ouest; à une cérémonie spéciale de la cour de la citoyenneté tenue dans le foyer de l'édifice de l'Assemblée législative de l'Alberta; et aux préparatifs en vue de l'utilisation des deux langues officielles aux Jeux olympiques de 1988.

La Région a également collaboré avec le ministère provincial de la Culture à la création d'un Institut de formation multiculturelle et participé à un programme financier intégré pour les œuvres d'entraide (Programme de services intégrés) en Alberta. Ce programme a été financé par le ministère albertain de l'Emploi et de l'Orientation professionnelle et le Programme des services d'entraide et des organismes d'aide aux immigrants.

La Région a également subventionné des groupes qui ont incité le gouvernement territorial à financer des programmes de lutte contre la violence familiale, et a participé à la création du Centre Dinsdale d'orientation et d'information pour personnes handicapées.

La Région a aussi organisé une visite du secrétaire d'État afin qu'il consulte les groupes communautaires et régionaux ce qui a permis à ce dernier de rencontrer plus de 600 dirigeants des communautés.

**La Région de la Saskatchewan** a déployé des efforts particuliers en 1986-1987 pour améliorer le service dans les régions rurales et du Nord, ce qui a entraîné un accroissement et une extension des activités dans la plupart des programmes, en particulier ceux axés sur les femmes autochtones, les personnes handicapées et la Fête du Canada.

Deux ententes ont été signées avec la province de la Saskatchewan, l'une avec la Commission de la fonction publique et l'autre avec le ministère de la Justice, en vue d'accroître les services en français.

Un processus de consultation fructueux avec les groupes de personnes handicapées a permis à ceux-ci de faire connaître leurs besoins et leurs priorités au Ministère, et aux représentants régionaux d'améliorer les rapports déjà existants.

Le secrétaire d'État a rencontré divers membres de la communauté multiculturelle au cours de l'automne, et il a notamment participé au séminaire sur le multiculturalisme et la petite entreprise. Il a eu également des consultations avec la direction du Conseil multiculturel de la Saskatchewan.

**La Région du Manitoba** a continué de fournir une aide financière au bureau du Solliciteur général du Manitoba pour la traduction des lois et des règlements provinciaux. Depuis la décision de la Cour suprême de 1985 sur l'usage des deux langues officielles au Manitoba, l'application de cette décision s'effectue dans les délais prévus. La Société franco-manitobaine a entrepris un examen détaillé des services à la disposition des francophones dans tout le Manitoba. Les résultats de cette étude doivent être rendus publics en 1987.

Au cours de l'année, la Région a subventionné divers projets auxquels participaient des associations de personnes handicapées, des groupes de femmes, des organisations autochtones et des groupes ethnoculturels.

La Manitoba League of the Physically Handicapped, par exemple, a assuré la coordination d'un colloque pour les personnes handicapées; le Manitoba Keewatinowi Okimakanak (Conseil des chefs du Nord) a tenu une conférence à l'intention des autochtones handicapés du Nord; et le Disabled Women's Network a été l'hôte d'une conférence provinciale.

Le Manitoba Farm Women's Network a lancé un bulletin et publié un annuaire pour les agricultrices; le Manitoba Committee on Wife Abuse a exercé des pressions dans le but d'obtenir une modification des lois et des services; et le Manitoba School Science Symposium a organisé deux conférences sur les femmes et le changement technologique.

Le Ma-Mow-We-Tak Friendship Centre a coordonné la participation des autochtones à la construction du méga-projet d'aménagement hydro-électrique Gillam; et la Southern Native Communications Society a constitué et mis en service un réseau de radiodiffusion pour les Dakotas, les Ojibways et les Cris.

Le Comité des musées culturels du Manitoba a présenté une exposition de photographies («Multiplicités») en tournée dans la province; le Manitoba Multicultural Resource Centre a créé des profils visuels de 35 communautés ethniques; l'Association des immigrantes du Manitoba a coordonné une conférence nationale et le Manitoba Ethnocultural Youth Committee a parrainé un festival international du film.

L'Actor's Showcase a monté deux pièces sur le racisme et la discrimination, *Skin* et *Invisible Kids*, qui ont été présentées devant 35 000 personnes partout dans la province; la Manitoba Association for Rights and Liberties a coordonné un groupe de travail de citoyens sur la mise en application de l'action positive.

La **Région de l'Ontario** a participé à 302 activités et projets particuliers touchant plus de 35 000 personnes. Les activités comprennent notamment la Fête du Canada, des projets en matière d'éducation, la promotion des programmes et des services dans les médias et des projets communautaires.

La Région subventionne un programme dynamique à l'intention des citoyens autochtones, et l'on a pu noter un renouveau de l'expression culturelle autochtone au sein des communautés. La Wawatay Native Communications Society dans le nord de l'Ontario a ajouté cette année la diffusion d'émissions de télévision à ses services de communications par les journaux, la radio et autres médias. Les activités des communautés

comprenaient le développement de l'enseignement des langues autochtones et l'aménagement d'installations à cet effet à la fois pour les enfants et les adultes. Enfin, des organisations bénévoles de femmes autochtones ont reçu une aide financière pour des initiatives allant de l'élaboration de programmes de formation adaptés à la culture autochtone jusqu'à l'appui politique à l'égalité d'accès aux services.

Pour la Fête du Canada, 400 subventions ont été approuvées cette année, soit 25 p. 100 de plus que l'année précédente. L'Ontario a été la seule région qui a rétabli le Programme des prix à la jeunesse, s'adressant à tout groupe faisant une demande de subvention et visant à reconnaître les contributions exceptionnelles à la cause des jeunes du Canada et aux idéaux de la citoyenneté canadienne.

En Ontario, près de 30 p. 100 de la population, qui approche 8,6 millions d'habitants, est d'origine autre que britannique, française ou autochtone. Plus de 300 écoles de langues ancestrales ont été subventionnées au coût de 1 763 469 \$, et le nombre des classes et des élèves continue d'augmenter. Un quart environ du budget pour la sauvegarde du patrimoine de la région a été consacré à la formation des professeurs de langues ancestrales. L'Ontario Heritage Languages Association a reçu des fonds pour la tenue de sa conférence annuelle, et un appui financier a été accordé pour l'organisation de l'événement et les activités artistiques.

L'Ontario Association of Interval and Transition Houses a reçu 60 320 \$ pour la coordination, la recherche et l'administration des programmes d'aide aux femmes victimes de violence en Ontario. L'Ontario Coalition for Better Day Care a également bénéficié d'une aide financière de 49 850 \$ pour son fonctionnement et ses programmes.

Persons United for Self-Help (PUSH), la principale association de consommateurs de l'Ontario représentant des personnes handicapées, a reçu 50 180 \$ pour une gamme d'activités comprenant l'organisation administrative, la formation de dirigeants, l'éducation du public, les initiatives de défense des handicapés et la santé.

La **Région du Québec**, qui est particulièrement active en ce qui concerne les services fournis aux autochtones, aux femmes et aux personnes handicapées, a ouvert un nouveau bureau à Rouyn au mois d'août.

La Région a répondu ainsi aux répercussions d'une évolution démographique importante : taux de natalité en forte baisse et immigration plus élevée, et a aidé l'adaptation de la société à ces changements par un certain nombre d'initiatives. Vu l'accroissement du nombre des femmes entrepreneurs, une subvention a été accordée pour permettre à un comité de promouvoir auprès des femmes d'affaires l'établissement d'une banque de données regroupant les noms des femmes cadres et entrepreneurs et qui peut être utilisée pour répondre aux demandes de suggestion ou de proposition de candidates à divers postes de responsabilité dans la grande région de Montréal. Une autre initiative importante a été les efforts déployés pour améliorer la compréhension entre la police et les communautés culturelles, permettant à quelque 5 200 agents de police et fonctionnaires de la Communauté urbaine de Montréal de donner un meilleur service aux minorités culturelles et raciales.

La Région a célébré le 40<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur la citoyenneté canadienne* par une cérémonie à laquelle ont assisté les représentants de la ville de Montréal, du gouvernement fédéral et des communautés ethniques, et au cours de laquelle a été hissé un drapeau représentant l'emblème de cette année spéciale.

La **Région de la Nouvelle-Écosse** a apporté une aide à plus de 200 associations bénévoles au cours de l'année 1986-1987. Par exemple, la Région a publié, à titre d'aide, le *Guide des sources de financement*, liste des diverses sources de financement, comprenant une bibliographie sur le développement économique des communautés; et le *Guide des ressources offertes aux femmes*, liste des documents préparés en Nouvelle-Écosse de 1984 à 1986 par les groupes s'intéressant à la condition de la femme. De plus, une série d'ateliers sur l'établissement d'un budget a été organisée dans toute la province pour plus de 90 représentants de 40 organismes communautaires bénévoles.

Une aide financière a été accordée au Black Cultural Centre, ensemble formé d'un centre culturel et d'un musée provincial, pour des publications et d'autres activités axées sur l'histoire et la culture des Noirs de la Nouvelle-Écosse; au Cultural Awareness Youth Group, dirigé par des jeunes, qui vise à répondre aux besoins de plus d'une centaine de jeunes Noirs de la province; à l'Atlantic Women and Housing Conference, pour une série de mini-conférences en préparation d'un important colloque qui doit se dérouler au printemps de 1987 dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans-abris; et au Native Council of Nova Scotians pour élaborer et publier le premier d'une série de 10 modules de cours de langue micmac.

Les activités de la Semaine de la citoyenneté comprenaient une proclamation officielle faite par le premier ministre John Buchanan et des cérémonies spéciales de la cour de la citoyenneté ainsi que des réceptions, dans le cadre de la Journée du Droit, pour reconnaître le travail précieux des nombreux bénévoles qui viennent en aide aux immigrants. En décembre, la cour de la citoyenneté, en collaboration avec la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse, a organisé une cérémonie spéciale de la cour de la citoyenneté à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre). En avril, plus d'une centaine de représentants de 35 associations de personnes handicapées de toute la Nouvelle-Écosse ont assisté à un symposium marquant le milieu de la Décennie des personnes handicapées.

Le Ministère a également fourni plusieurs services en langues officielles pour les Jeux du Canada de 1987 tenus à Sydney.

La **Région du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard** a dispensé une aide financière à quelque 140 groupes bénévoles pour les aider à participer pleinement à la vie de la société canadienne. Une priorité a été donnée au soutien des initiatives concernant l'usage des langues officielles au sein des ministères provinciaux de la Justice et de la Santé, afin d'améliorer les services à la population dans ces domaines.

Des subventions ont également été octroyées à une trentaine de groupes de femmes qui ont pour but de réduire les incidences et les conséquences de la violence familiale. Grâce à l'aide fournie par le Ministère à l'Institut d'études sur les femmes, l'Université de Moncton a accepté en principe d'établir un programme d'études sur les femmes à l'université même.

La Région a apporté un appui financier à deux associations provinciales de défense des droits de la personne : l'Association francophone du Nouveau-Brunswick des droits de la personne et la Human Rights Awareness N.B. Inc. Elle a également octroyé une aide à la New Brunswick Association of Independent Living (N.B.A.I.L.), un organisme provincial de personnes handicapées.

Le bureau de l'Île-du-Prince-Édouard a dispensé une aide technique et financière à 78 groupes communautaires. Une vingtaine de groupes de femmes ont reçu une aide pour améliorer leurs compétences en organisation administrative et la situation des femmes en général.

Une aide a également été accordée pour aider les francophones à sauvegarder leur langue et leur identité culturelle. De concert avec divers ministères fédéraux et provinciaux, le bureau a aidé à établir des associations communautaires pour favoriser l'expansion économique de la communauté francophone, en particulier par le biais du tourisme culturel.

Dans le cadre de l'accord fédéral-provincial pour l'enseignement dans la langue de la minorité et pour l'enseignement de la langue seconde, l'appui du Ministère aux initiatives en matière d'enseignement en français a amené le bureau local à travailler en étroite collaboration avec la section provinciale de Canadian Parents for French, à l'établissement de programmes de francisation et aux efforts communautaires visant à contester les lois provinciales en matière d'éducation de la province afin de rendre celles-ci conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le Bureau a continué de fournir une aide financière et technique à diverses organisations pour améliorer les relations interraciales, et a soutenu l'École de la police des provinces Maritimes dans un projet de formation intercul-

turelle visant à améliorer les relations entre la police et les minorités.

Le Bureau a également consenti une aide financière et technique à des groupes de personnes handicapées afin de promouvoir l'égalité des personnes handicapées, notamment au Conseil des handicapés de l'I.-P.-É. pour lui permettre d'apporter une aide administrative et technique aux associations qui s'occupent des personnes handicapées.

La Région de Terre-Neuve et du Labrador a participé à diverses activités visant à appuyer les objectifs et les initiatives des groupes clients du Ministère.

Il y a eu notamment la mise en place d'un réseau de conseils de la condition féminine, la formation d'une association provinciale s'attaquant au problème de la violence faite aux femmes, des initiatives spéciales en faveur des femmes rurales ou isolées, et un effort particulier en vue de l'aménagement d'installations permettant aux femmes de communiquer entre elles.

En outre, la Région a fourni une aide opérationnelle à six centres communautaires francophones et a financé le bimensuel français *Le Caboteur*. De concert avec le Programme des langues officielles dans l'enseignement, la Région a pris part aux négociations entreprises avec le gouvernement provincial en ce qui concerne la construction d'un centre communautaire et scolaire dans la péninsule de Port-au-Port.

Une subvention a été accordée à une association provinciale œuvrant pour les personnes handicapées, notamment pour l'organisation d'une conférence provinciale, ainsi qu'à divers groupements de personnes handicapées. Une attention particulière a été accordée aux besoins et aux préoccupations des femmes handicapées.

Une aide permanente a été fournie à plusieurs écoles de langues ancestrales; au regroupement des professeurs d'anglais langue seconde pour la tenue d'un colloque; à des groupes culturels qui encouragent la culture terre-neuvienne; et pour la formation d'un organisme regroupant les associations multiculturelles à St. John's.



Secrétariat d'État

Bureau local ● et régionaux ○

La Région a accordé une aide à des organismes bénévoles et innovateurs de développement social et économique, à un comité consultatif communautaire d'action bénévole, ainsi que pour un projet spécial de collaboration entre groupements bénévoles et syndicaux. Une subvention de fonctionnement a été attribuée à une association

provinciale des droits de la personne, ainsi qu'à des associations autochtones, dont la Native Communications Society et deux centres d'accueil autochtones, ainsi que pour un projet de mise en valeur des langues autochtones par le biais de colloques et de productions théâtrales autochtones.

# Politiques ministérielles et affaires publiques

La **Direction du cérémonial d'État** est chargée d'encourager l'affirmation de l'identité canadienne, et de développer le sens de l'histoire et des traditions du Canada en faisant la promotion et en administrant l'utilisation des symboles nationaux. Elle est responsable de l'organisation des visites des membres de la famille royale et elle fournit aide et conseil dans l'exercice des prérogatives royales. Il incombe également à la Direction d'améliorer chez les Canadiens la perception de leur histoire et de leur patrimoine par la célébration d'anniversaires et d'événements d'importance nationale, et en favorisant le sens de l'identité nationale par la célébration annuelle de la Fête du Canada. La Direction doit enfin assurer une présence canadienne aux expositions nationales et aux foires régionales qui se tiennent au pays.

Un Colloque sur l'héraldique au Canada s'est tenu le 26 mars à Ottawa dans le but d'examiner la possibilité de donner un cadre officiel à cet art traditionnel. Tenu sous la présidence du professeur David Cameron, ce colloque était coparrainé par le Ministère et la Société héraldique du Canada.

Un groupe de travail des visites royales a été créé pour organiser les visites au printemps et à l'été de 1986. Il a organisé les visites officielles de Leurs Altesses Royales le prince et la princesse de Galles à Vancouver, celle de la princesse Anne au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Alberta, et celle de la princesse Margaret à Vancouver.

Des services de secrétariat ont été fournis aux comités provinciaux et territoriaux de la Fête du Canada, dont les membres sont des bénévoles qui préparent les fêtes du 1<sup>er</sup> juillet dans tout le pays. La Direction a aussi organisé les cérémonies officielles qui ont eu lieu sur la colline du Parlement et auxquelles a participé le Gouverneur général. Elle a continué d'administrer le programme de distribution de drapeaux et d'épinglettes par l'entremise des bureaux des

sénateurs et des députés fédéraux. Une somme de 2,3 millions de dollars a été consacrée à ce programme en 1986-1987.

Grâce au Programme des expositions nationales et des foires régionales, le gouvernement fédéral a participé à l'Exposition nationale de Toronto, à l'Exposition nationale du Pacifique et à l'Exposition de Québec, ainsi qu'à 29 foires régionales tenues à travers le pays.

La **Direction générale des politiques ministérielles** a continué d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne l'élaboration des politiques et l'analyse des questions sociales. Au cours de l'année 1986-1987, elle a coordonné la participation du Ministère à diverses initiatives nécessitant la collaboration de l'ensemble du gouvernement, notamment l'élaboration d'une stratégie fédérale en matière de garde d'enfants, la souveraineté du Canada, des projets et des consultations en ce qui concerne la condition de la femme, l'analyse démographique, la violence au sein de la famille, l'examen de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, les niveaux d'immigration, et la reconnaissance du statut de réfugié. Elle a établi le plan stratégique et joué un rôle actif dans les opérations de planification touchant l'ensemble du Ministère, notamment la préparation de l'analyse du milieu.

La Direction a participé à des activités internationales et coordonné divers projets nécessitant une collaboration multilatérale et bilatérale, ainsi que la préparation, et le suivi, des Sommets de la francophonie et de la Conférence du Commonwealth, de divers pourparlers bilatéraux d'ordre culturel, et de l'assemblée générale de l'UNESCO.

La Direction a établi, à l'intention du secrétaire d'État et du sous-secrétaire d'État, des propositions au Cabinet et des résumés d'information portant sur d'importantes questions de politique générale, notamment l'alphabétisation, la promo-

tion de la citoyenneté, le multiculturalisme, les prêts aux étudiants, les étudiants étrangers, l'instruction civique et la formation linguistique. Un groupe de travail sur la politique linguistique a entrepris un vaste examen de cette politique au niveau fédéral, en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux.

Le **Secrétariat du Ministère** dispense des services aux bureaux du secrétaire d'État et du sous-secrétaire d'État, ainsi qu'à l'ensemble de la haute direction du Ministère. Il s'agit notamment de services d'information, de contrôle, de rédaction et de consultation relatifs à la correspondance ministérielle, des services de secrétariat pour le comité de la haute direction du Ministère et de la mise à jour et du suivi des activités du Ministère concernant la mise en application des grandes politiques. Le Secrétariat assure la liaison avec le Parlement et le Bureau du Conseil privé, il suit de près les activités de la Chambre et du Cabinet et dispense des services coordonnés au ministre et aux cadres supérieurs. Le Secrétariat fournit également des services de soutien au sous-secrétaire d'État et à d'autres cadres, notamment en ce qui a trait à la coordination des interventions du Ministère en réponse aux demandes d'autres ministères et organismes centraux.

La **Direction des communications** assure l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre des plans de communications pour tous les secteurs du Ministère. Elle offre des services dans les domaines suivants : rédaction, révision, conception graphique, édition, audiovisuel, expositions, publicité et communications internes. Elle

est chargée également des relations avec les médias et de la diffusion de l'information se rapportant au Ministère et répond aux demandes de renseignements du public. Au cours de l'année 1986-1987, sa charge de travail a continué d'augmenter.

La **Direction de l'évaluation des programmes** est chargée de faire rapport sur l'efficacité et l'efficacités des activités du Ministère. Les évaluations fournissent aux gestionnaires du Ministère une information objective et à-propos qui leur permet de prendre des décisions en connaissance de cause sur le maintien des programmes, la répartition des ressources et les responsabilités, et recommandent des améliorations en matière de planification, de conception des programmes et d'élaboration des lignes de conduite. Au cours de 1986-1987, la Direction a effectué l'évaluation du Programme des communications sociales des autochtones, du Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, une analyse du Programme canadien de prêts aux étudiants et un examen des activités de recherche du Ministère.

Les **Services juridiques**, assurés par les avocats du ministère de la Justice, fournissent aux gestionnaires des programmes une gamme de services, notamment la rédaction d'avis sur les lois dont l'application relève du Ministère, la révision des règlements et les conseils professionnels sur les politiques en cours d'élaboration. En plus de prêter leurs services aux gestionnaires, les avocats ont participé aux séances de formation des nouveaux juges de la citoyenneté.

# Pratiques de gestion

Ce secteur d'activité est chargé d'élaborer et de tenir à jour un système de gestion intégré et de soutien des programmes, qui tient compte à la fois des besoins du Ministère et de ceux du gouvernement.

**La Direction générale des politiques et des services administratifs et de l'informatique** est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du contrôle des politiques administratives et informatiques du Ministère. Elle assure également la prestation des services suivants : gestion des archives des contrats, sécurité, bibliothèque, courrier et logement. Elle veille également à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Au cours de 1986-1987, la Direction générale a consolidé ses activités à la suite d'une réorganisation générale. Elle a également fait l'acquisition d'un système de conversion de documents («Keyword») et mis en place un mécanisme de gestion des installations. La mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de sécurité et l'établissement de nouvelles mesures relatives à la santé et à la sécurité dans le milieu de travail étaient en bonne voie à la fin de l'année financière.

**La Direction des marchés de services** a mis en œuvre un système d'information sur les contrats de services et restructuré le Comité d'examen des contrats, ce qui a permis de réaliser des économies importantes dans l'adjudication des contrats.

**La Direction de l'amélioration de la gestion** a entrepris une étude approfondie sur l'organisation et le fonctionnement de la Direction de l'aide aux étudiants et a examiné certains aspects du fonctionnement des cours de la citoyenneté.

**La Direction des services administratifs** a ouvert un centre de reproduction interne pour réduire considérablement les coûts.

**La Direction des services informatiques** a installé un système d'information sur les contrats de service pour l'ensemble du Ministère, un système d'information opérationnelle pour les programmes relatifs aux langues officielles, et a élargi davantage le réseau Datapoint pour desservir la section de l'administration centrale.

**La Direction des services d'info-ressources** a terminé le répertoire des banques d'information du Ministère. Elle a traité plus de 500 demandes de renseignements dans le cadre des lois sur l'accès à l'information et la Protection des renseignements personnels. Les services de bibliothèque du Ministère ont été totalement intégrés au sein du Ministère ce qui a permis des économies appréciables en termes d'années-personnes.

**La Direction générale des finances** est chargée de s'assurer que les systèmes d'administration financière du Ministère sont conformes à la *Loi sur l'administration financière*, ainsi qu'aux directives et règlements en matière financière. Elle doit aussi conseiller les gestionnaires du Ministère sur l'administration financière et sur les répercussions financières de leurs décisions aux stades de la planification et de l'exécution.

La Direction générale a augmenté sa productivité au cours de l'année en utilisant davantage les ressources de la bureautique. Elle a également révisé, en collaboration avec les gestionnaires du Ministère, les conditions générales applicables à tous les programmes de paiements de transfert du Ministère.

Des initiatives ont été prises pour améliorer la gestion de caisse au sein du Ministère, surtout en ce qui a trait au Programme des prêts aux étudiants. Un plan de gestion financière élaboré pour ce programme amènera une amélioration de la gestion et du contrôle financier au sein du programme.

Un projet pilote par lequel les cartes de crédit sont acceptées pour le paiement des frais d'enregistrement de la citoyenneté a été présenté à la Cour de la citoyenneté St. Clair à Toronto.

La **Direction de la vérification interne** a effectué des vérifications du Programme de promotion de la femme, de la Région de la Nouvelle-Écosse, de la Direction des communications, du Secrétariat du Ministère, de la Direction générale de la coordination des politiques, de l'analyse et des systèmes de gestion, des Services

juridiques, et de la comptabilisation et du contrôle des recettes et des sommes à recevoir. De plus, la Direction a vérifié le suivi donné par les secteurs concernés aux vérifications suivantes : Région de Terre-Neuve et du Labrador, Planification et politiques ministérielles, Langues officielles dans l'enseignement, l'Action volontaire et l'Aide à l'éducation. Des vérifications des Régions de l'Ontario et du Québec seront achevées en 1987-1988. La Direction a également effectué un nombre important de tâches spéciales à la demande de cadres supérieurs.

# État des dépenses de fonctionnement\*

(en milliers de dollars)

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>1986-1987</b>	<b>1985-1986</b>
Langues officielles dans l'enseignement	1 161	1 239
Promotion des langues officielles	1 469	3 182
Services en langues officielles	81 777	89 421
Aide à l'éducation	10 096	8 909
Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme	7 968	12 733
Développement de la citoyenneté	8 205	12 492
Multiculturalisme	5 768	6 544
Culture canadienne	13 602	11 064
Droits de la personne	824	1 349
Opérations régionales	26 306	10 187
Administration	30 990	25 929
<b>TOTAL</b>	<b>188 166</b>	<b>183 049</b>

\* Inclut les cotisations statutaires pour les avantages sociaux.

# État des dépenses en subventions et contributions

(en milliers de dollars)

ACTIVITÉ	1986-1987			1985-1986		
	Subv.	Contr.	Total	Subv.	Contr.	Total
<b>LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT</b>						
Ententes fédérales- provinciales	-	198 746	198 746	-	197 305	197 305
Paiements aux territoires	-	1 267	1 267	-	909	909
Bourses cours d'été	-	9 801	9 801	-	9 438	9 438
Programme des moniteurs	-	6 571	6 571	-	6 089	6 089
Perfectionnement linguistique	-	840	840	-	718	718
<b>Total des activités</b>	-	<b>217 225</b>	<b>217 225</b>	-	<b>214 459</b>	<b>214 459</b>
<b>PROMOTION DES LANGUES OFFICIELLES</b>						
Promotion des langues officielles	1 830	4 801	6 631	1 849	3 135	4 984
Communautés de langue officielle	17 207	2 118	19 325	17 055	2 892	19 947
<b>Total des activités</b>	<b>19 037</b>	<b>6 919</b>	<b>25 956</b>	<b>18 904</b>	<b>6 027</b>	<b>24 931</b>
<b>AIDE À L'ÉDUCATION</b>						
Centres de spécialisation	-	6 051	6 051	-	8 310	8 310
Paiements statutaires — Prêts aux étudiants	-	351 250	351 250	-	285 513	285 513
Paiements pour l'ensei- gnement postsecondaire	-	2 232 296	2 232 296	-	2 277 795	2 277 795
<b>Total des activités</b>	-	<b>2 589 597</b>	<b>2 589 597</b>	-	<b>2 571 618</b>	<b>2 571 618</b>

ACTIVITÉ	1986-1987			1985-1986		
	Subv.	Contr.	Total	Subv.	Contr.	Total
<b>ENREGISTREMENT DE LA CITOYENNETÉ ET PROMOTION DU CIVISME</b>						
Formation linguistique	-	7 892	7 892	-	8 098	8 098
Matériel pédagogique	-	339	339	-	785	785
<b>Total des activités</b>	-	<b>8 231</b>	<b>8 231</b>	-	<b>8 883</b>	<b>8 883</b>
<b>DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ</b>						
Promotion de la femme	10 470	1 775	12 245	9 651	1 118	10 769
Aide à la jeunesse						
• Hospitalité Canada	5 672	3 753	9 425	6 294	3 733	10 027
• Katimavik	-	3 643	3 643	-	19 538	19 538
• Année internationale de la jeunesse	-	-	-	6 187	-	6 187
• Fondation Jeunes Canadiens	-	1 000	1 000	-	-	-
Aide aux personnes handicapées						
• Participation des personnes handicapées	2 515	545	3 060	837	-	837
• Services de référence sur l'invalidité	65	334	399	30	176	206
• Rick Hansen Man in Motion	1 000	-	1 000	-	-	-
Développement communautaire						
• Action volontaire	897	-	897	1 158	69	1 227
• Consultation sur l'avenir du Canada	1 439	-	1 439	458	-	458

ACTIVITÉ	1986-1987			1985-1986		
	Subv.	Contr.	Total	Subv.	Contr.	Total
Citoyens autochtones						
• Centres d'accueil autochtones	12 108	4 340	16 448	11 350	4 434	15 784
• Communications autochtones	2 335	1 625	3 960	2 079	1 513	3 592
• Accès des autochtones du Nord à la radio-diffusion	-	13 259	13 259	-	8 587	8 587
• Organisations autochtones représentatives	7 990	5 900	13 890	9 485	5 204	14 689
• Processus de révision constitutionnelle	-	4 057	4 057	-	3 913	3 913
• Femmes autochtones	1 472	755	2 227	1 412	496	1 908
• Développement social et culturel des autochtones	1 818	-	1 818	1 527	-	1 527
• Canada et territoires du Nord-Ouest — Langues officielles et autochtones	-	1 981	1 981	-	1 367	1 367
<b>Total des activités</b>	<b>47 781</b>	<b>42 967</b>	<b>90 748</b>	<b>50 468</b>	<b>50 148</b>	<b>100 616</b>

ACTIVITÉ	1986-1987			1985-1986		
	Subv.	Contr.	Total	Subv.	Contr.	Total
<b>MULTICULTURALISME</b>	<b>14 733</b>	<b>3 114</b>	<b>17 847</b>	12 561	3 578	16 139
<b>CULTURE CANADIENNE</b>						
Lieutenants-gouverneurs	180	-	180	180	-	180
Fête du Canada	2 167	150	2 317	2 437	150	2 587
Études canadiennes	586	1 449	2 035	1 116	1 633	2 749
Anniversaire — Jacques Cartier	-	-	-	1 717	-	1 717
Loi sur la pension de retraite des lieutenants- gouverneurs	122	-	122	115	-	115
Prestations de retraite supplémentaires — Anciens lieutenants-gouverneurs	47	-	47	38	-	38
Dr. Sun-Yat-Sen Gardens	-	-	-	-	500	500
<b>Total des activités</b>	<b>3 102</b>	<b>1 599</b>	<b>4 701</b>	<b>5 603</b>	<b>2 283</b>	<b>7 886</b>
<b>DROITS DE LA PERSONNE</b>						
Activités relatives aux droits de la personne	963	-	963	572	195	767
Contestations judiciaires	-	1 248	1 248	-	275	275
<b>Total des activités</b>	<b>963</b>	<b>1 248</b>	<b>2 211</b>	<b>572</b>	<b>470</b>	<b>1 042</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>85 616</b>	<b>2 870 900</b>	<b>2 956 516</b>	<b>88 108</b>	<b>2 857 466</b>	<b>2 945 574</b>